

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$5 00
UNION POSTALE	8 00
Édition hebdomadaire	
CANADA	\$2 00
ETATS-UNIS	2 50
UNION POSTALE	3 00

Directeur : HENRI BOURASSA.

LE DEVOIR

Rédaction et administration :

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONES :

ADMINISTRATION: Main 7461

RÉDACTION: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS !

L'AFFAIRE LEWIS

Les origines du débat — Ce que fera le gouvernement — Pourquoi la Cour d'appel de l'Alberta a maintenu la prétention de Me Bennett — A la Cour suprême du Canada.

Le nom de Norman Earl Lewis a toute chance de devenir célèbre dans les annales des tribunaux et peut-être du parlement canadien. Déjà il commence à s'établir dans les journaux, et l'affaire Lewis sera demain au premier plan de l'actualité. Hâtons-nous d'essayer d'en fixer les lignes essentielles.

Norman Earl Lewis est un jeune cultivateur de la région de Calgary. Appelé sous les armes en vertu de la loi de conscription, il bénéficia, en sa qualité d'agriculteur, d'une exemption absolue. Vint alors l'arrêté ministériel qui rappelait d'un bloc les exemptions accordées aux jeunes gens de 20, 21 et 22 ans. Lewis était de ceux-là et dut prendre le chemin de la caserne; mais il voulut éprouver la valeur du texte au nom duquel on annulait son certificat d'exemption.

Par le ministère de Me R. B. Bennett, l'ancien directeur du Service national, Lewis demanda aux tribunaux de le faire remettre en liberté, alléguant qu'il était illégalement détenu aux casernes, que l'arrêté ministériel au nom duquel les exemptions ont été rappelées ne peut annuler les conséquences d'un acte du parlement tel que la loi de conscription. La Cour d'appel de l'Alberta, par quatre voix contre une, lui a donné raison et a ordonné sa mise en liberté.

On aperçoit tout de suite les conséquences théoriques de cette décision. Une quarantaine de mille conscrits se trouvent, paraît-il, dans la même situation légale que Lewis. Deux ou trois, qui habitent sa région, viennent de commencer des procédures pour leur propre libération. Il est vrai que le *Globe* faisait l'autre jour observer que les conséquences de la décision seraient forcément limitées par le fait que bon nombre de ceux qui pourraient invoquer sont déjà partis pour l'Angleterre et, donc, hors de la juridiction des tribunaux canadiens et par la probabilité que peu de gens essaieraient d'en bénéficier.

Quoi qu'il en soit de cette dernière probabilité, le gouvernement nous apprend ce matin, par une déclaration de M. Doherty, ministre de la Justice et chef intérimaire du cabinet, qu'il entend porter au plus tôt devant la Cour suprême du Canada la décision de la Cour d'appel de l'Alberta et que, dans l'intervalle, il n'a pas l'intention de modifier, à cause de cette décision, sa propre ligne de conduite dans la garde et la disposition des troupes levées en vertu de l'arrêté ministériel.

Une dépêche à la *Gazette* laisse entendre que, même si l'arrêté ministériel est déclaré nul par la suprême autorité judiciaire compétente, cela n'empêcherait pas le gouvernement de continuer à enrégimenter les exemptés. Il pourrait à la prochaine session du parlement, toujours d'après la même dépêche, faire donner aux dispositions de son arrêté ministériel forme de loi et par la même voie faire légaliser les actes antérieurement posés en vertu de cet arrêté.

Voilà pour les faits. Le noeud de la difficulté légale paraît sortir de la façon de procéder délibérément choisie par le gouvernement.

Lorsqu'il jugea à propos de modifier de manière radicale la loi de conscription, de se faire reconnaître le droit d'annuler en bloc telle ou telle catégorie d'exemptions, le parlement était en session. Le gouvernement disposait, dans les deux chambres, d'une majorité solide. Il pouvait, selon la procédure ordinaire, déposer un projet de loi modifiant la loi antérieure et, selon toute probabilité, le faire adopter. Mais cette procédure comportait forcément des délais. Il aurait fallu que le projet de loi subit, dans les deux chambres, les trois lectures réglementaires. On a prétendu que, même avec l'application rigide de la clôture, le débat prendrait deux ou trois semaines.

Le gouvernement préféra supprimer le délai et les débats. Au lieu de présenter au parlement un projet de loi nouveau, il mit députés et sénateurs en présence d'un arrêté ministériel qui lui conférerait le droit d'annuler à son gré telle ou telle catégorie d'exemptions et qui prétendait s'appuyer sur la loi des Mesures de guerre de 1914. Il stipula toutefois que cet arrêté ministériel n'entrerait en vigueur qu'après son approbation par résolution des deux chambres. C'est sur cette résolution que se fit le bref débat d'où le gouvernement tira une approbation explicite.

Mais M. le juge Beck — un Anglais d'Angleterre qui a parlé au nom de la majorité de la Cour d'appel de l'Alberta — estime que ces résolutions n'ont rien à voir avec la validité de l'arrêté ministériel, que les tribunaux n'ont aucune affaire à s'en occuper. « A mon avis, dit-il expressément, il n'est pas possible que ces résolutions aient une influence quelconque sur la validité légale de l'arrêté ministériel, et l'on ne peut que supposer qu'elles ont été adoptées comme expédient politique seulement. Elles ne sont pas et ne prétendent pas être un acte du parlement. Elles n'ont pas été adoptées sous la forme ou avec les sauvegardes de procédure que, au cours du développement de nos institutions constitutionnelles, la coutume, les traditions et les règles parlementaires ont imposées pour la protection de la vie, de la liberté et de la propriété des sujets de la couronne, afin d'assurer la complète discussion et le complet examen des mesures proposées. Le « bill des droits » rejette expressément le prétendu pouvoir de la couronne d'écarter les lois, de les suspendre ou d'en suspendre l'exécution sans le consentement du parlement. Il n'y avait alors, et il n'y a eu depuis, aucun mode légalement connu par lequel le parlement puisse signifier son consentement, si ce n'est par le moyen d'un acte qui est expressément déclaré avoir été sanctionné par le souverain « par et de l'avis et consentement » des deux chambres. »

La résolution du parlement, ainsi écartée au nom de traditions et de coutumes séculaires et de l'un des textes qui sont à la base du droit politique britannique, reste la question de la loi sur laquelle prétend s'appuyer l'arrêté ministériel et de ses relations avec la loi de conscription proprement dite. Cette loi des Mesures de guerre, rédigée en termes très généraux, a été adoptée en août 1914. M. le juge Beck, interprétant, cela semble évident, la pensée de ses collègues de la majorité, estime que, quelle que puisse être par ailleurs la portée de cette loi, un arrêté ministériel adopté sous son autorité ne peut valoir contre les dispositions essentielles d'une loi comme celle de la conscription. Ceux qui désirent lire le texte même de sa dissertation pourront se reporter au *Calgary Herald* du 29 juin ou à la *Gazette* de ce matin, page 8.

Mais un autre point se soulève, qui peut être le fait d'une simple précaution de routine ou d'une longue prévoyance et d'un habile calcul. La loi de conscription stipule expressément que rien, dans son texte, ne devra être interprété comme restreignant les pouvoirs conférés au gouvernement par la loi des Mesures de guerre. M. le juge Beck estime que ce serait une proposition renversante — an astounding proposition — que de prétendre que le parlement a délibérément voulu par cette phrase incidente remettre au gouvernement le moyen d'annuler les dispositions principales de la loi qu'il adoptait après de si longs débats. Il voit même dans ce texte (l'argumentation est trop longue pour la reproduire ici) une confirmation de son propre avis sur les limites de la loi des Mesures de guerre. — Il sera curieux de voir l'usage que les avocats du gouvernement feront, devant la Cour suprême, de cette petite phrase et s'ils soutiendront que le parlement a par là réservé au gouvernement le moyen d'annuler les dispositions principales de la loi.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant du débat. On voit qu'il est de taille et, comme il n'a pas pris naissance chez nous, personne ne s'avisera d'y voir une preuve de déloyalisme.

Omer HEROUX.

EST-CE LE RAMEAU D'OLIVIER ?

L'AGITATION POPULAIRE FAIT REFLECHIR LE CABINET QUI COMMENCE A TREMBLER DE VANT LE CONTRAT DU TRAMWAY DONT IL EST POURTANT L'AUTEUR — M. LEVESQUE EMISSIONNAIRE — UN MOT D'HISTOIRE — LA SOLUTION.

M. Wenceslas Lévesque est dévoué au ministère jusqu'à la mort — la mort du ministère. C'est lui qui prend en main la manivelle du moulin aux bills privés et accélère le mouvement, quand il s'agit de moudre un projet de loi malodorant; c'est la colombe de l'arche qui va voir, en émissaire, le temps qu'il fait. On l'a constaté au début de la dernière campagne municipale. Sorti assez triste des premières assemblées, il a dû communiquer aux grosses légumes, qui songeaient à effectuer un ralliement du parti et une ruée en masse contre Médéric-Terrible, un message comme ceci, ou quelque chose d'approchant: « Évitez le Champ de Mars et le contact de la foule mont-réalaise d'ici quelque temps. L'atmosphère serait trop chargée, malgré le cours élevé des oeufs et des tomates. »

Mardi, couragement d'ailleurs, il serait injuste de ne pas le reconnaître, il affrontait seul une assemblée houleuse à laquelle il parlait en fond de pouvoir. De toute évidence, le gouvernement provincial commence à trembler devant l'épouvantail sorti de ses mains: le contrat du tramway. Il se rend compte, tardivement, que l'omnipotence politique doit connaître des bornes infranchissables, qu'il n'est pas permis de berner le populaire tout le temps. Il incline vers les concessions.

M. Lévesque a admis clairement que si le tramway est dispensé de faire les extensions de réseau dont on s'est servi pour apaiser l'opinion, qui sont la pierre angulaire sur laquelle repose le nouveau contrat, il est évident que le public ne doit pas être non plus forcé de payer pour une marchandise qui ne lui sera pas livrée.

M. l'ex-échevin Larivière déclarait, à la même assemblée, que les trois commissions, celles des utilités publiques, du tramway et de l'administration de la ville, sont filles d'une même mère, la Législature. Il avait raison, et elles sont même les filles du gouvernement actuel dont la plupart des membres étaient au pouvoir à leur formation. Ce serait leur faire injure que de les croire filles dénaturées; naturellement, elles écoutent avec le plus grand respect les conseils qui leur seraient donnés par Québec et y obéissent avec une égale docilité.

On peut donc croire que le discours de M. Lévesque est de bon augure, qu'il laisse prévoir des concessions importantes. « Vaut mieux un tiens que deux tu l'auras », dit la sagesse des nations. Le recours devant les tribunaux n'a qu'une chance de succès problématique. Si, en attendant les résultats, on attend les résultats, on est incertain de cette longue procédure, les contribuables obtiennent quelques réductions substantielles, ce sera autant de gagné. Mais, ce succès partiel ne devrait avoir d'autre effet sur eux qu'une injection de strychnine et de les raidir dans la résistance à l'exploitation dont ils sont victimes.

Le moyen le plus efficace d'obtenir justice, c'est de prendre leur cause entre leurs propres mains, d'importuner leurs députés de lettres de protestations, d'organiser une détermination monstre lors de la prochaine session, et de punir dans l'intervalle les exploitateurs, en mettant à profit le conseil si simple, si praticable du Nationaliste: marcher!

Si le public se trouve réellement désolé, s'il éprouve profondément la colère qu'il a semblé manifester à l'annonce du nouveau tarif, il pourra se plier à cette légère gymnastique, dont bénéficiera d'ailleurs, surtout pendant la belle saison, sa santé: se rendre à pied à ses affaires dans tous les cas où cela est possible. Que les recettes de la compagnie baissent seulement d'un tiers, et cela la poussera, elle aussi, à entrer dans la voie des concessions, à solliciter un compromis, à accepter un petit amendement qui agira comme un coup d'épingle dans le ballon de son évaluation soufflée.

Le contribuable s'est laissé saisir de son autonomie par abus, par négligence; il n'a désormais qu'à vouloir et Québec lâchera prise rapidement. Dans cette soukka-larde, le nombre n'est pas de son côté.

Déjà en 1911, un observateur, journaliste anglais bien connu, constatait que le gouvernement, devant l'agitation populaire contre l'amalgamation des diverses compagnies tentaculaires de la *Montreal Street*, avait les *cold feet*, quand une campagne admirablement menée dans la presse faisait croire à la quasi-unanimité de l'opinion en faveur du mode de fusion, rassurant les députés et rendant le souffle au gouvernement. C'est à ce moment, après cette fusion, que la compagnie, fortifiée, a enveloppé la ville dans un réseau de franchises, et s'est gonflée de vent, comme le batracien de la fable. C'est à ce moment que l'action était facile; mais seules deux feuilles firent vaillamment et inutilement campagne pour l'électorat. Est-il

besoin de les nommer? Leur nom est dans toutes les mémoires, et les agissements des Madeleineux dont le tardif repentir ne connaît pas la pudeur, ne le fera pas oublier des nonnêtes gens.

Mais gardons-nous d'épiloguer sur le passé. Nous n'avons en l'évoquant que l'idée de remettre les faits à leur place et de rappeler une fois de plus cette leçon désagréable que si le contribuable est aujourd'hui garotté c'est qu'il l'a voulu, non pas une fois, mais presque à toutes les élections depuis 1910 où il a été un jouet entre les mains de ceux qui lui ont donné figure de bolcheviste avant la lettre, pour susciter ensuite l'intervention de l'extérieur dans l'intérêt de l'ordre.

Nous avons déjà tracé le tableau de la situation au moment où le gouvernement provincial a jugé à propos d'entrer en lice. Tout le monde était profondément dégoûté des scènes de ménagerie qui se déroulaient à l'hôtel de ville et on peut dire que l'intervention provinciale fut presque universellement bienvenue. C'était apparemment la raison pour que le cabinet ou la Législature choisissent de la confiance qu'on leur faisait?

Voilà leur tort. S'ils ont délégué leurs pouvoirs à une commission, ils ne peuvent abdiquer la responsabilité des actes de leur créature, surtout quand celle-ci leur a fait rapport.

Mais ce rapport a été une formalité rapide, le premier ministre prenant son lui-même au comité des bills privés d'envoyer toute discussion. On a sanctionné un contrat hant Montréal pour trente ans en quelques minutes, dépeçant la besogne comme des malfaiteurs qui craignent l'arrivée de la police.

Il aurait été si facile de se dégarer de toute responsabilité, en laissant ratifier cette législation par un référendum, mais le référendum, excellent en politique fédérale, est, paraît-il, condamnable en politique provinciale. Tous les honnêtes gens, partisans ou indépendants, qui ne veulent pas la mort du gouvernement, mais qui ne sauraient lui sacrifier les intérêts de la population de Montréal, souhaiteraient qu'il mette à profit les quelques mois qui le séparent de la session pour méditer une solution équitable, qui ne fasse pas porter tout le poids des dépenses accrues du temps de guerre au public voyageur, mais charge une part du fardeau sur les épaules de la compagnie redevable à Montréal de sa longue prospérité.

En attendant, qu'on applique au moins un soulagement temporaire, en agissant, comme l'a donné à espérer M. Lévesque, sur les commissions, filles de la législature.

Louis DUPIRE.

BILLET DU SOIR.

ALBERT LE DISCOBOLE

Il va maintenant se tirer au sport. Se livrer... ça va le changer un peu de ne plus livrer les autres! Cette fois sa décision est bien prise: il n'a plus l'excuse d'être à un entraînement de jeunesse, et d'ailleurs voudrait-il encore de la jeunesse? On ne peut pas en avoir trop, car en entrant dans le sport, il a prononcé des vœux perpétuels de membre à vie.

C'est une précieuse acquisition pour l'athlétisme. On voit d'ici l'entraînement qu'il offrira l'institution possédant une aussi brillante étoile: comme acrobate, c'est un champion, comme contortionniste, bien peu peuvent l'égaliser, et comme avaleur de sabres, il est hors concours. Toute la garnison de Kingston est là pour dire combien il l'a émerveillé dans ce dernier genre. Ajoutons, — sport assez répandu dans son entourage, — qu'il est aussi un très remarquable avaleur de Boche.

Dans le domaine de la natation, on ne compte plus ses prouesses. Il sait nager entre deux eaux à rendre les poissons jaloux, et exécute de savants plongements dont celui dit « de Dorchester » est resté classé, avec cet autre exploit du même genre, connu dans le vocabulaire sportif sous le nom de Westmount-St-Henri dive.

Il ne s'est jamais tiré au jeu royal du base-ball, mais si l'on met son talent à contribution sur ce terrain, nul doute qu'il s'y révélera de première force: on peut être sûr qu'il n'aura pas peur des balles.

Mais tout ça n'est rien, comparé à sa spécialité, où on cherchera vainement à lui opposer un rival, à moins de remonter vers les époques lointaines de l'antiquité, genre magique auquel la sculpture la plus pure de l'art a rendu un hommage fameux: nous voulons parler de son extraordinaire talent comme lanceur de disques.

Max SOREL.

BLOC - NOTES

La fin d'un ministère ?

La *New Republic* exprime un jugement sévère sur le cabinet Lloyd George. « Il paraît indésirable, dit-elle, qu'il y ait un changement de ministère, en Angleterre, d'ici quelques mois, à cause de l'offensive militaire allemande, de ce temps-ci. Mais, dans six ou huit mois, il y aura une crise inévitable. Le cabinet actuel en appellera peut-être au peuple, avant de quitter le pouvoir; toutefois il est douteux que même une victoire aux urnes électorales permette au premier ministre présent de rester beaucoup plus longtemps à la direction des

affaires. Lloyd George a perdu la confiance de trop de ses compatriotes, tant libéraux que conservateurs. Dans bien des circonstances, il a servi son pays, mais il ne peut échapper aux contrecoups de l'insuccès. Il est arrivé au pouvoir alors que tout le monde comptait que la nouvelle armée anglaise, sous sa direction impulsive, remporterait une victoire définitive sur les Allemands, en France. Mais, quand l'offensive britannique, elle n'eût qu'un succès partiel et l'armée anglaise ne sera plus le facteur décisif de la défaite future de l'Allemagne. Ce résultat peut n'être de la faute de personne. Mais il reste. Lloyd George a démontré qu'il n'est pas à la hauteur qu'il faut pour être le Carnot de la victoire, aux armées anglaises de la grande guerre. »

Curieuse affaire

Les autorités chargées du triage des conscrits s'imaginent-elles qu'il n'y a pas à Montréal de médecins canadiens-français capables d'examiner les jeunes gens appelés? Ou croient-elles que ces médecins seraient partiaux au point de manquer, au bénéfice des conscrits, aux règles les plus élémentaires de l'honnêteté professionnelle? On nous signale que plusieurs jeunes avocats montréalais canadiens-français, — près de quatre-vingts, dit-on, — qui tous avaient subi régulièrement, avant janvier dernier, leur examen médico-militaire, ont été rappelés devant un bureau médical nouveau, le 2 juillet, à Montréal, et réexaminés par sept médecins, tous de langue anglaise.

On ajoute que ce nouvel examen aurait eu lieu à la demande d'un avocat de langue anglaise de Montréal, officier qui n'est pas allé au front et dont le nom est connu, et qui aurait mis les autorités sous l'impression que ses confrères canadiens-français d'âge militaire auraient reçu un traitement trop favorable de la part des médecins-examineurs canadiens-français, il y a quelques mois. Ceci peut paraître invraisemblable, mais c'est ce qui se dit couramment parmi les jeunes avocats mis en cause, tous examinés par des médecins de langue anglaise, charismatiques, et de conscience. Ce qui est certain, c'est le réexamen de ces jeunes gens, ainsi mis en étrange posture, avec les médecins qui les ont d'abord examinés. Voit-on un bureau médical exclusivement canadien-français chargé de réexaminer les avocats de Toronto ou de Hamilton, déjà classés par des médecins militaires de leur langue? Personne ne veut mettre obstacle à la mise en vigueur de la loi du service obligatoire, dans le Québec. Mais ne conviendrait-il pas qu'on évitât de froisser les susceptibilités légitimes des gens? Ce qui prouve bien l'inutilité du nouvel examen des jeunes gens assignés, ces jours-ci, devant le bureau médical extraordinaire, c'est que sur quatre-vingts ou quatre-vingt-cinq avocats réexaminés, quatre ou cinq ont été mis dans une catégorie supérieure à celle où on les avait d'abord versés; et donc cette histoire de favoritisme insultante pour les avocats et les médecins canadiens-français de Montréal n'avait aucun fondement, sauf dans l'imagination de l'avocat anglais dont on ne bécote pas précisément le nom dans le jeune barreau montréalais.

Tout le monde jure ? Un général canadien, directeur des opérations des bûcherons canadiens en Angleterre et en France, donnait l'autre jour une entrevue à une gazette anglaise, que reproduit le *Herald* d'hier soir. Cette entrevue lui fut faite entre autres choses: « Ne soyez pas surpris de nous entendre sacrer et jurer. Ça n'a pas la même importance au Canada qu'ici. Au Canada, tout le monde jure. Un de mes enfants, — il avait alors six ans, — jurait tout le jour dans la cuisine et la cuisine lui dit que si ça ne cessait pas, les dents lui tomberaient. Il la regarda, et dit: Papa a pourtant encore toutes ses dents. » On racontait à Ottawa, il y a quelques années, qu'un ministre du temps, remarquable à cause de son vocabulaire parsemé de jurons sonores, dut se priver de parler dans sa maison, depuis le jour où il surprit sa femme en train de jurer contre le poêle qui fumait et ne voulait pas chauffer. (Le ministre vivait au temps de l'anecdote, bien modestement dans une nouvelle ville de l'Ouest); mais l'histoire ajoute ce correctif que la femme du politicien avait eu recours à ce truc pour faire sentir à son mari que ses jurons étaient de trop et qu'il donnait un mauvais exemple à ses enfants. Tout de même si le général McDougall dit vrai, tout le monde jurerait ici. N'exagère-t-il pas outre mesure? Et parce que, dans son entrevue, il ne ménage ni les jurons ni les gros mots de chantage, — c'est le temps de le dire, — et que son jeune fils suit l'exemple paternel, faut-il conclure du particulier au général?

Trois mois Les travaux de compilation du dénombrement du 22 juin ne se termineront pas avant le 22 septembre, dit Ottawa; il se pourrait, même que cela prit plus de temps. On peut donc être certain qu'il ne servira pas beaucoup aux fins agricoles pour cette année; et l'an prochain, les statistiques ainsi amassées, ainsi que les renseignements obtenus commenceront à dater. C'était assez prévu.

G. P.

EN VACANCES

AU PAYS DE MARIA CHAPDELAIN

Par ERNEST BILODEAU.

II

Me voici donc à la Pipe, pour la première fois de ma vie. Autrefois, j'en entendais parler presque chaque jour, comme de l'une des paroisses de colonisation qui s'ouvraient, et où la pauvreté, comme toujours en pareil cas, régnait sans conteste. Il fallait aux négociants et banquiers de la largeur d'esprit et du patriotisme pour avancer à des clients souvent si peu solvables. Mais les choses ont changé depuis.

Je vois bien la grève, mais de village, point. Aussi m'est-il venu l'envie de m'y rendre, avec ou sans véhicule. La voiture du gardien de l'ex-quai y était justement allée, et devait revenir d'un instant à l'autre, mais nous n'avons pu aller et je n'en voulais rien perdre.

Il y a un demi-mille jusqu'au grand chemin, me dit notre matériel, et après vous êtes dans le village.

Je pars donc à pied, sous le soleil, qui chauffe encore, bien qu'il soit près de six heures, heure de guerre. Et me voilà dans les abâtis et la terre nouvelle, sans parler des crans, qui sont plusieurs et s'élèvent irrégulièrement, ça et là. Il est trop tôt encore pour que les fraises soient mûres, mais les promesses en sont bonnes, et les petites fleurs blanches courent tout le long de la clôture. Dans les champs, pas encore tout à fait essouchés, des moutons broutent et s'arrêtent parfois pour bêler en me regardant passer. Je leurs réponds avec le tremolo qui leur faut, appris dans ma tendre jeunesse, et c'est bientôt tout un concert qui salue mon passage.

Plus loin, quelques vaches sont groupées près du chemin, et l'une est à donner sa traite, que lui prend une jeune femme, le front appuyé au flanc de la bête; une jeune fille et des enfants attendent en jasant. Je songe plus qu'à jamais à l'héroïne de Hémon, Marie, la délaissée, qui vécût sa vie imaginaire en ces parages, à une douzaine de milles environ de l'endroit où je me trouve et qui ressemble de très près, nécessairement, à celui-ci. Je me souviens d'un bout de description qui va comme un gant à ce qui m'enloure: « Entre les quelques champs déjà défrichés, nus, et la lièze de grands arbres au feuillage sombre, s'étendait un vaste morceau de terrain que la bache n'avait que timidement entamé. Quelques troncs verts avaient été coupés et utilisés comme piquets de charpente; mais le sol était encore couvert d'un chaos de souches, de racines entremêlées, d'arbres couchés à terre, trop pourris pour brûler, d'autres arbres morts, mais toujours debout au milieu des taillis d'aunes. »

C'est l'abâtis dans ce qu'on peut appeler sa deuxième phase; mais que les hommes se mettent en mouvement, et le monde d'un coup change. On aura là! Écoutons plutôt ce qu'en dit la mère Chapdelaine elle-même, qui s'ennuyait un peu des villages mais n'en aimait pas moins la terre neuve:

« Si l'y a quelque chose, dit la mère Chapdelaine, qui peut me consoler de rester si loin dans le bois, c'est de voir mes hommes faire un beau morceau de terre... Un beau morceau de terre qui a été plein de bois, de chicots et de racines, et qu'on revêt une quinzaine après un bon coup de bêche, prêt pour la charue. Il ne peut y avoir au monde rien de plus beau ni de plus aimable que cela. »

Dans ces quelques phrases, Hémon a prouvé qu'il avait compris jusqu'au fond, l'âme de nos colons et l'espèce d'énervement que leur donne le défrichement d'un beau « morceau de terre ». On ne fait pas dix pas, en ce « pays de Québec », comme disait Hémon, sans entendre des paroles du même genre.

Comme je commençais à trouver la route longue et à m'éponger le front, j'ai vu dévaler dans une cote la voiture du gardien, traînée par un petit cheval blond. Je l'arrêtai au passage et n'eus pas de peine à persuader au conducteur de retourner sur ses pas pour me montrer le village. C'était un jeune homme de vingt-cinq ans environ.

(Suite à la 2ème page)

L'INDISPENSABLE

ENCORE TROIS JOURS

Les trois derniers coupons donnant droit au carnet INDISPENSABLE, mis à la disposition des lecteurs du DEVOIR pour la conservation des certificats d'enregistrement, paraîtront d'ici samedi. Ceux qui ne possèdent pas encore le petit carnet voudront donc profiter de l'occasion sans plus retarder.

Le coupon d'aujourd'hui, ainsi que ceux de demain et de samedi, seront doubles, c'est-à-dire qu'ils donneront droit au porteur à deux carnets moyennant le versement de 5 sous en plus pour chaque carnet. Pour le recevoir par la poste il faudra ajouter un timbre d'un sou pour chaque carnet.

L'INDISPENSABLE est distribué aux bureaux du DEVOIR, 43, rue Saint-Vincent, de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi. Les lecteurs de la campagne sont priés d'adresser leur demande comme suit: L'INDISPENSABLE, le « Devoir », Montréal.

Voir le coupon double en page 2.

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique.

Les correspondants anonymes n'ont pas droit au papier, d'un timbre-poste, et à nous une lettre de temps, s'ils veulent bien en prendre note définitivement.

REFLEXIONS

Lettres au DEVOIR
Montreal, le 27 juin 1918.
M. Georges Pelletier,
"Le Devoir", rue St-Vincent,
Montreal.

Cher monsieur et ami,
L'échec du Vendredi-Saint, dans une église de Paris, causée par un des mystérieux canons à longue portée employés par l'Allemagne, a provoqué partout des flots d'indignation. Cependant, cette catastrophe n'a pas été une mesure d'écoulement quelconque dans une grande revue française.

Voici les réflexions indignées que ce monsieur a écrites pour la revue "La Science et la Vie", numéro avril-mai, page 574, 2ème col. :
"Les canons inattendus des Allemands ont malheureusement fait de nombreuses victimes, dont 75 morts dans une seule église où de nombreux fidèles s'étaient rendus le jour du Vendredi-Saint pour assister à la cérémonie des Ténébres et surtout pour entendre une phalange de chanteurs très renommés."

Les commentaires sont superflus. Croyez-moi, cher monsieur, votre tout dévoué,
Ludger-A. GAREPY, fils,
257, rue Mettana.

LA RÉSISTANCE SEMBLE MOLLIR

L'ASSEMBLEE DE PROTESTATION CONTRE LES NOUVEAUX TAUX DE TRAMWAY, TENUE HIER, A STE-ELISABETH, REUNIT PEU DE MONDE.

L'assemblée de protestation contre les nouveaux tarifs du tramway, dans la salle du collège de Ste-Elisabeth-du-Portugal était plutôt maigre; il n'y avait qu'une cinquantaine d'ouvriers réunis à l'appel de la Ligue des Locataires. MM. Ant. Kelly, J. N. Marier, Cléophas Thibault, J. W. Chartrand, l'échevin Bédard et J. A. Girard ont parlé. Leurs idées d'hier, sont pour les ouvriers une cible à leur protestation. M. Gédéon Sévigny présidait. Pour lui, les nouveaux tarifs sont injustes et exorbitants. St-Henri a le devoir de dire son opinion, car, étant un des quartiers les plus peuplés et très excentriques, il fournit à la compagnie de nombreux voyageurs que l'exploitation guette et menace.

M. Cléophas Thibault a jouté de la fureur sur les politiciens retors, toujours prêts à promettre mer et monde pour capter les suffrages populaires. Il est malheureux qu'il suffise qu'un homme tel que Wenceslas Lévesque s'avance pour défendre un chef de file de la commission des tarifs, devant lequel il est applaudi pour attirer les ouvriers. Nous nous laissons bernier par la piperie des mots.

Il est convaincu que la cause du mal est le premier ministre, et ne croit plus que les politiciens cherchent la gloire sans l'argent.

M. J. W. A. Chartrand a analysé les nouveaux tarifs et montré ce que cette augmentation signifie à la fin d'une semaine, d'un mois, d'un an. L'échevin Bédard a assuré que le conseil appuierait la commission administrative qui a promis d'interjeter appel à la commission des tarifs publiques, relativement aux taxes.

M. J. A. Girard, trouve hyperbolique l'estimation à 36 millions du matériel meuble et immeuble de la compagnie. Il est une ville américaine qui a 800 milles de voie ferrée dont le matériel est évalué à 18 millions. Comment la compagnie de Montréal voudrait-elle 36 millions avec 250 milles de voie? Evidemment, on comprend des propriétés fictives. Pour combattre l'exploitation il faudra-t-il mander nos soldats? J. A. Girard espère que la clameur ouvrière sera entendue.

Sur proposition de Raoul Lacombe et appuyée par Albert Laplante, une résolution de protestation est adoptée.

DÉMISSION DU CABINET HOLLANDAIS

Rotterdam, 4. — Le Nieuwe Rotterdamse Courant, déclare que le cabinet hollandais va mettre entre les mains de la reine la démission de ses membres.

Les élections générales ont lieu aujourd'hui en Hollande. C'est la première application de la loi, "un homme, un vote", et l'inauguration de la représentation proportionnelle.

Tout indique l'augmentation des socialistes et des catholiques envoyés à la Chambre. Il y a cette année 22 candidats féminins, bien que les femmes n'aient point le droit de vote, et la ligne économique du parti commercial ayant pour chef le ministre de la finance Treub, sont les deux nouveautés de la présente campagne.

ASSURANCE

Nous nous occupons de tous les genres d'assurances, aux taux les plus bas possibles, et nous garantissons un service efficace et prompt. Si vous avez quel que chose à faire assurer, nous serons enchantés de vous soumettre les taux. Téléphones-nous.

Marcel Trust Co.

136 rue St-Jacques, Montréal.
Administrateurs, Exécuteurs - Testamentaires, Fiduciaires, 34 ans sans cause de perte à un client.

UN DANGER À CONJURER

LE GOUVERNEMENT INVITE UN COMITÉ DU TRAVAIL SYNDICAL À CONFERER AUJOURD'HUI AVEC LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER AFIN D'ÉVITER UNE GREVE GÉNÉRALE POSSIBLE.

(Service de la Canadian Press)
Ottawa, 4. — Une conférence conjointe sera tenue ici aujourd'hui, pour discuter les moyens d'éviter, si c'est possible, une grève générale sur tous les chemins de fer du Canada. La situation actuelle est très sérieuse. Un comité du travail syndiqué qui représenterait 50,000 employés, a soumis des demandes d'augmentation de gages s'élevant à plusieurs millions de piastres. Les compagnies par l'entremise de la commission des chemins de fer, ont refusé d'acquiescer à la requête de leurs hommes. Le comité des employés a sommé la commission de rendre une réponse finale aujourd'hui à deux heures.

Un rapport officiel publié ici, hier soir, dit :
"Le gouvernement a prévenu cette situation critique et a donné rendez-vous aujourd'hui à Ottawa, au comité du travail syndiqué qui prendra part à une conférence avec les membres du gouvernement et les commissions des chemins de fer canadiens. Il y a eu, depuis deux mois, des négociations entre le travail syndiqué et la commission des chemins de fer. Le comité du travail, qui représente 50,000 employés de chemins de fer, a soumis une demande d'augmentation de salaires s'élevant à plusieurs millions de piastres. Les compagnies, par l'entremise de la commission des chemins de fer, ont refusé de s'y conformer."

La importance de la question et des effets financiers ou autres qui se feront sentir immédiatement après, le gouvernement a agi en conséquence et une conférence conjointe aura lieu ici aujourd'hui. On essaiera, si c'est possible, d'éviter une grève générale sur tous les chemins de fer. Le comité des employés a averti la commission d'avoir à donner une réponse finale à deux heures aujourd'hui."

PUISSANCE ORGANISATION

Ottawa, 4. — Le travail syndiqué qui vient d'envoyer un ultimatum à la Commission des Chemins de fer, comprend tous les machinistes, les charpentiers, les peintres, et les employés des manufactures de tous les chemins de fer du Canada qui travaillent pour les compagnies privées ou pour les compagnies qui appartiennent au gouvernement. Ces ouvriers demandent d'être divisés en trois groupes, avec un salaire de 75 sous par heure pour les hommes du premier groupe, de 62 1-2 pour le deuxième groupe et de 55 sous par heure pour ceux qui feront partie du troisième groupe, ce qui signifie une grosse augmentation sur les salaires actuels. En quinquante cas, y compris le temps supplémentaire, l'augmentation représente 100%.

Pour demander cette augmentation les ouvriers se basent sur le fait que le coût de la vie est très élevé et aussi sur l'exemple des Etats-Unis qui ont accordé une augmentation de salaire aux employés de chemins de fer. Les directeurs des chemins de fer, d'un autre côté, ont fait remarquer à leurs employés que les conditions au Canada ne sont pas les mêmes qu'aux Etats-Unis, car chez nos voisins, les augmentations de taxes ont été de 40% pour les marchandises et les voyageurs tandis qu'elles n'ont été que de 15% au Canada.

CHACUN TIENT SON BOUT

(Service de la Canadian Press)
Vancouver, 4. — Le bureau de conciliation a fini d'entendre les parties intéressées dans la grève des employés de la British Columbia Electric. Les employeurs ont soutenu leur point et les grévistes ont exposé leurs doléances qui se traduisent par une demande d'augmentation de salaire et d'heures de travail moins longues. Toutefois, le bureau des conciliateurs ne pourra donner de rapport avant quelques jours. Entre temps les employés sont toujours en grève et la compagnie de son côté ne s'efforce pas de trouver la main-d'œuvre nécessaire pour la continuation du service. Presque toutes les voitures automobiles disponibles ont été transformées en omnibus et substituées aux tramways pour le temps de la grève et il en coûte le double pour voyager dans ces voitures. De crainte que la compagnie ne devienne dans l'impossibilité de fournir le pouvoir électrique à ses clients, des machines mues par le gaz ou la vapeur ont été installées dans plusieurs usines et fabriques.

GREVE DE SYMPATHIE

Vancouver, 4. — Deux mille employés des chantiers maritimes Coughlan, qui ont quitté l'ouvrage avant-hier, pour protester contre le fait qu'il y était fait usage d'électricité fournie par une usine dont les ouvriers étaient en grève, ont repris l'ouvrage.

Les patrons des grandes usines envoient des voitures chercher les ouvriers. Jusqu'à présent on n'a pas manqué ni de lait ni d'autres vivres à Vancouver.

LIGUE DES LOCATAIRES

Les locataires sont invités à assister à l'assemblée qui aura lieu dans le quartier suivant, auquel nous aurons des pétitions pour toutes personnes qui désireraient signer, vu que c'est pour protester contre l'imposition des nouveaux tarifs de tramways, aussi bien que pour la démission de la commission des tarifs.

Notre-Dame-de-Grâce, vendredi, le 5 courant, à 8 heures, p.m., dans la salle de l'école Sacré-Cœur, No 850, Côte St-Antoine.

(Communiqué.)

LE SALAIRE DES INSTITUTEURS

LA COMMISSION SCOLAIRE DÉCIDE DE L'AUGMENTER ET VOTE \$65,000 A CETTE FIN. — L'ÉCONOMIE RECOMMANDÉE AUX COMMISSIONS DE DISTRICT.

La commission centrale des écoles catholiques de Montréal a consacré, hier, à sa réunion spéciale, une somme de \$65,000 pour l'augmentation des traitements du personnel enseignant. Un comité conjoint de quatre directeurs-secrétaires des commissions de district, du secrétaire-trésorier du bureau central, et de M. Victor Doré, contrôleur des finances de la commission, étudiera le mode de distribution de cette somme et fera rapport à la prochaine séance du bureau central, le 23 courant.

Le comité aura entière liberté sur toutes les questions d'augmentation. Il lui appartiendra de fixer l'augmentation respective des professeurs laïques ou religieux, des institutrices laïques ou religieuses.

En dehors du rajustement des salaires du personnel enseignant, le comité s'occupera de la question des salaires des gardiens, des allocations aux commissions et de l'item des menues dépenses dans les budgets.

Une stricte économie est le mot d'ordre que la commission a donné au comité touchant les allocations aux commissions et les menues dépenses. Les commissions de district devront s'inspirer du même principe dans la révision de leurs budgets. En conséquence, les commissaires ont renvoyé les budgets préparés par les commissions de district avec prière de les reconsidérer de nouveau et d'y retrancher toute dépense qui ne serait pas d'une stricte nécessité.

À la fin de la séance, qui fut de courte durée, M. l'abbé Brophy soumit l'avis de motion suivant :

"Que les traitements des professeurs qui ont enseigné pendant quinze ans et plus soit porté au maximum sans égard au degré de leur brevet."

Cet avis de motion sera discuté à la prochaine séance.

M. le commissaire Lafontaine suggéra ensuite à M. l'abbé Brophy d'étudier quels seraient les avantages financiers et pédagogiques de réduire le personnel enseignant masculin et féminin dans les premières années d'enseignement.

LE CINÉMA ÉDUCATEUR

La société Saint-Jean-Baptiste ayant organisé, avec assistance du service municipal d'hygiène, une campagne contre la mortalité infantile, l'un de ses membres les plus dévoués, le docteur Henri Dorval, président de la section Olier, a pris l'initiative de faire composer une pellicule éducative des plus intéressantes.

Le docteur Stephen Langevin, ancien membre de la Société, a bien voulu collaborer à la rédaction du scénario et à sa mise en scène, et, grâce à l'obligeance de M. Ernest Ouimet, représentant de Pathé au Canada, les jeunes mamans pourront prochainement apprendre au cinéma comment soigner le nourrisson et le maintenir en santé.

La pellicule reproduit des scènes vécues et constitue une leçon de choses des plus intéressantes. Cette tentative, sous les auspices de notre société nationale, n'est que la première, nous assure-t-on, d'une série qui sera exécutée dans le but d'utiliser la cinématographie, chez nous, à des fins d'éducation et d'enseignement.

Quelques-uns des grands théâtres de vues animées de la ville donneront prochainement sur l'écran la pellicule dont nous parlons et que toutes les mères de famille voudront voir.

(Communiqué.)

LE QUÉBEC PITTORESQUE

Le Québec pittoresque est une nouvelle brochure joliment illustrée que le Pacifique Canadien vient de publier en anglais et en français. Cette brochure, contenant une description détaillée de tous les endroits de tourisme de la province de Québec, sera d'un grand secours à ceux qui se demandent où ils pourront le plus avantageusement passer leurs vacances cette année.

Une section spéciale traite des Laurentides, dont elle énumère les nombreux endroits à visiter et dont elle décrit les campements. D'autres parties traitent de la vallée de la Gatineau, des Cantons de l'Est, des lacs Kipawa, Temiscamingue, Edouard et St-Jean, près de Québec, de la ville de Québec et de la vallée du St-Maurice.

La brochure donne une liste d'hôtels aux intentions de ceux qui font des voyages de vacances. On peut obtenir gratuitement des exemplaires de cette brochure en s'adressant à M. F. C. Lydon, agent de voyages en ville, 141-145, rue St-Jacques, Montréal. (rec.)

COUPON DOUBLE

Le carnet INDISPENSABLE

Coupon valable jusqu'au 6 juillet inclusivement. No 9

Sur présentation de ce coupon et de 5 sous pour CHAQUE CARNET, au bureau du DEVOIR, 43, rue Saint-Vincent, Montréal, le porteur recevra à son gré UN ou DEUX carnets d'identité pour y coller et mieux conserver son certificat d'enregistrement.

LE DEVOIR.

Prière de donner son nom et son adresse.

Pour le recevoir par la poste, en dehors de Montréal, inclure un timbre d'UN SOU pour chaque carnet.

Adressez votre lettre à l'INDISPENSABLE, Le Devoir, Montréal.

AU PAYS DE MARIA CHAPDELAINE

(Suite de la première page)

s'en allaient aussi vers l'église. Ainsi, je suis en ce moment dans les traces mêmes de Maria et de son père. Je veux les suivre jusqu'au presbytère, mais moins heureux que ces voyageurs fictifs, je n'ai pas pu faire la connaissance de M. le curé, qui venait de partir pour visiter un malade à l'extrémité de sa paroisse. Je dois me contenter de regarder l'église, haut perchée sur une colline qui doit receler un cran, et coquette en tout cas sous son clocher élancé et sa peinture blanche. Le presbytère est en face, et j'y suis arrivé au moment où la ménagère traitait ses vaches au grand soleil, spectacle de paix et de beauté champêtre qui dilate tous les jours mon âme d'habitant déraciné. Mais qu'arriva-t-il à Maria, lorsqu'elle vint ici, selon le roman, peut-être en partie vécu, que racontait-elle ?

"Quand la messe fut terminée, au lieu de visiter des maisons amies, ils allèrent au presbytère. Celui-ci était déjà rempli de paroissiens venus de fermes éloignées, car le prêtre canadien n'est pas seulement le directeur de la conscience de ses ouailles, mais aussi leur conseiller en toutes matières."

On prit le dîner chez le curé, puis celui-ci se leva en faisant signe à Maria.

"Il la précéda dans la pièce voisine, qui lui servait à la fois de salle de réception et de bureau..."

— Alors, il paraît que tu te tourmentes sans bon sens, de même? dit-il assez doucement en se retournant vers Maria.

Il courait un peu sa taille démesurée et penchait vers elle sa figure maigre de paysan; car sous sa soutane, il avait tout d'un homme de la terre... même ses mains étaient des mains de labourer, aux veines gonflées sous la peau brune. Mais Maria ne voyait en lui que le prêtre, le curé de sa paroisse, clairement envoyé par Dieu pour lui expliquer la vie et lui montrer le chemin.

Ce qui, après tout, n'était pas si mal pensé.

J'ai songé à tout cela en revenant du presbytère, dans le buggy tiré par Blond, compatriote de "Charles-Eugène, grand malade" comme disait Maria lorsque le cheval faisait mine de s'arrêter pour happer une bouchée de foin ou de grain le long de la route, la route où je passe en ce moment, et qui conduit à Honfleur, le hameau de huit maisons dispersées, par-delà lequel se trouve la terre en abatis du vieux Chapdelaine et celle de son voisin Eutrope Gagnon, le bon garçon un peu fruste qui finit par gagner le cœur de Maria après que sa peine fut un peu atténuée par le temps et la prière. Hémon, s'il eût vécu, n'eût sans doute pu résister à l'envie de donner une suite à son livre, et de nous raconter la vie, les épreuves et les succès de "La femme d'Eutrope Gagnon", ainsi qu'il eût, semble-t-il, intitulé ce nouvel ouvrage.

Et je suis revenu à bord du Saint-Elme qui n'a pas pris de temps à nous ramener, en traversant de nouveau le lac irisé dans lequel se miraient maintenant tout l'éclat, chaque fois qu'il fera beau, les villages coquets et les épinettes sombres de la Pointe-à-Bleu, de l'Île-aux-Couleuvres, de la Pointe-aux-Dumais et de tous les sites perdus que Buis n'a jamais cessé d'aimer, et qu'il a chantés sur toutes les cordes de sa lyre.

Ernest BILODEAU.

LE FONDS PATRIOTIQUE

Le Fonds Patriotique Canadien passera sous le contrôle du gouvernement à la prochaine session, telle est la décision prise ces jours derniers par le comité central qui siège à Ottawa. La principale raison de ce changement, c'est que le comité exécutif du Fonds ne croit pas devoir entreprendre une nouvelle campagne de souscriptions. Le peuple est sollicité de tous côtés pour des œuvres de charité, les taxes augmentent de jour en jour ainsi que le coût de la vie et il ne serait pas opportun de faire d'autres sollicitations actuellement et c'est pourquoi le gouvernement va tout prendre sous son contrôle.

Malgré ce changement, il est presque entendu que l'administration restera entre les mêmes mains. À l'exception des inspecteurs et autres fonctionnaires qui seront nommés par le gouvernement. Le personnel qui administre actuellement le Fonds Patriotique a une expérience de quatre ans et c'est pourquoi on veut tout laisser entre les mêmes mains.

ASSEMBLÉE

Une assemblée aura lieu, ce soir, à l'école Fontenac, à 8 heures précises, sous les auspices de la Ligue des Locataires, section St-Marie, nord-est.

ON PROCÉDERA QUAND MÊME

M. DOHERTY DIT QUE LE GOUVERNEMENT CONTINUERA D'ENROLER LES JEUNES GENS ANTERIEUREMENT EXEMPTES, MALGRÉ LE JUGEMENT SIGNIFICATIF RENDU PAR LA COUR SUPREME DE L'ALBERTA.

Ottawa, 4. — Le jugement qui vient d'être rendu par la Cour suprême de l'Alberta dans la cause du jeune conscrit Norman Earl Lewis qui avait été exempté régulièrement et dont l'exemption a été annulée par un arrêté ministériel qui a atteint tous les jeunes gens de 20, 21 et 22 ans, ne semble pas inquiéter le gouvernement outre mesure, d'après ce que vient de déclarer M. Doherty, ministre de la justice et remplaçant du premier ministre.

M. Bennett, ancien député, s'est présenté devant la Cour suprême de l'Alberta pour plaider la cause de Lewis, qui avait été exempté régulièrement du service militaire et ne pouvait être subéquemment privé de cette exemption par un simple arrêté ministériel passé en vertu de l'Acte des Mesures de Guerre. La Cour, presque à l'unanimité, soit quatre juges sur cinq, a cru devoir se rendre aux dires de M. Bennett et a déclaré l'arrêté ministériel "ultra vires", et ordonné la mise en liberté de Lewis.

M. Doherty a déclaré hier que le gouvernement avait parfaitement le droit de faire ce qu'il a fait en vertu de l'Acte des Mesures de Guerre et a ajouté que l'enrôlement de ces jeunes gens continuerait comme ci-devant, quitte à faire ratifier cette décision par la Cour suprême qui doit siéger à Ottawa prochainement.

Voici d'ailleurs la déclaration de M. Doherty :

"Le gouvernement est à étudier le cas de Norman Lewis, un de ces jeunes gens dont l'exemption a été annulée par l'arrêté ministériel sanctionné, le 20 avril dernier et qui a reçu l'ordre de s'enregistrer à la caserne, mais à qui ensuite la Cour suprême de l'Alberta a permis d'être remis en liberté pour les raisons citées dans le jugement prononcé par les juges Stewart, Hyndman et Simmons, le juge-en-chef Harvey étant dissident."

"Cette manière de procéder a été délibérément sanctionnée par un arrêté ministériel sujet à être soumis aux deux Chambres du Canada, en se basant sur un fait qui existe encore, c'est-à-dire l'urgent besoin de soldats sur les champs de bataille, pour fournir des renforts aux forces expéditionnaires du Canada et le besoin de ces renforts se faisant sentir immédiatement. Cette manière de procéder fut approuvée, telle que demandée, par des résolutions passées au Sénat, et à la Chambre des Députés. Le gouvernement croit qu'il avait absolument l'autorité de passer un semblable arrêté ministériel, en vertu de l'Acte des Mesures de Guerre 1914 et croit de plus que l'opinion émise par les juges de la Cour suprême est erronée. En conséquence, le gouvernement en appellera de cette décision devant la Cour suprême du Canada et ce dans le plus bref délai."

"Entre temps, le gouvernement continuera comme auparavant à exercer les pouvoirs tels que donnés dans cet arrêté ministériel et le jugement de la Cour de l'Alberta n'empêchera pas l'application de cette mesure."

Calgary, 4. — Deux autres brefs d'habas corpus ont été enregistrés. En Cour hier à la demande de jeunes gens dont l'exemption a été annulée par l'arrêté ministériel du 20 avril qui a été déclaré "ultra vires" par la Cour suprême de l'Alberta. Les deux nouvelles causes sont absolument identiques à celles de Lewis qui fut la cause type.

MORT DE M. JOSEPH JOLY

Joseph Joly, un des vieux citoyens de Joliette, est mort hier à l'âge de 71 ans et 6 mois. Il est natif de St-Gabriel. Il laisse dans le deuil sa femme et neuf enfants. Les funérailles auront lieu à Joliette, vendredi, après l'arrivée des trains.

Le temps qu'il fait ailleurs...

Toronto, 4. — Le baromètre continue à se maintenir élevé de l'Ontario à l'est et c'est maintenant dans le nord du Manitoba qu'il reste le plus bas, avec peu de perspective de changement. Les averse ont été presque générales dans le Manitoba, la Saskatchewan et le nord de l'Alberta, ainsi que dans les Provinces Maritimes.

Lacs inférieurs et baie Georgienne: vents légers, beau et modérément chaud. Vendredi, beau d'abord puis tournant aux averse.

Haut St-Laurent, vallée de l'Ontario et bas St-Laurent: vents légers, beau et modérément chaud aujourd'hui et vendredi.

Golfe et rive nord: vents du nord-ouest, averse dans les districts de l'est, beau dans l'ouest.

Provinces Maritimes: vents modérés plus frais, temps frais et averse aujourd'hui et probablement demain.

Lac Supérieur: vents frais tournant au fort vent de sud-est, frais avec averse aujourd'hui et vendredi.

Manitoba et Saskatchewan: vents frais du nord-ouest, frais et variable avec averse dans plusieurs localités.

Alberta: beau et frais.

Victoria 68 50
Kamloops 68 48
Calgary 68 40
Edmonton 50 40
Prince Albert 56 46
Winnipeg 70 56
White River 76 44

Où acheter demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au ministère de l'Agriculture.)

CASE
Le fini dans l'apparence qu'assure une belle cravate.

Portez le complet le plus élégant — si vous avez au cou une cravate "ordinaire" vous gâchez toute votre apparence — parce que lorsque vous causez avec un homme, celui-ci est naturellement porté à vous regarder en plein visage et ne peut faire autrement que remarquer la façon dont vous êtes encolé.

Vous pouvez, pour un dollar ou plus, vous procurer chez Case des cravates qui ont du cachet, du genre, et qui conserveront longtemps leur forme et leur apparence de neuf.

Et chez Case on parle français.

CASE

Dans les cas d'anémie RIEN N'EGALE L'Histo-Fer Garnier

LE REGENERATEUR DU SANG PAR EXCELLENCE

Aussi d'une grande valeur thérapeutique dans tous les cas de neurasthénie, tuberculose et de toutes les affections pulmonaires.

PHIX \$1.25

En vente partout et aux PHARMACIES MODELES DE GOYER

agents spéciaux 150, STE-CATHERINE EST, Montréal, et 217, STE-CATHERINE, Maisonneuve.

RETENEZ BIEN LE NOM Brosseau
EST SYNONYME DE Bon pain

C'est le pain où n'entrent que des ingrédients purs et hygiéniques, et sa fabrication est parfaite. Voilà pourquoi les médecins le recommandent.

CHEZ VOTRE EPICIER OU CHEZ J.-A. Brosseau Limitée

49 A 75, RUE BOYER LIVRAISON PARTOUT

Téléphone: Saint-Louis 6-7-8

POUR LES CONSCRITS

Adressez-lui un kodak de poche, peut faire 8 poses sans changer de pellicules. Dimension : 1 pouce x 2 pouce 1/2. Tout en métal.

Prix : \$8.50, \$10.00, \$15.00, \$20.00, \$27.50.

Pharmacie J.-H. ROBERT

1155, RUE ST-DENIS. Angle Mont-Royal. Tél. St-Louis 811 - 2999.

LA "STRATHCONA"
COMPAGNIE D'ASSURANCE-INCENDIE.

Siège Social Montréal
ACTIF TOTAL \$373,643.00

Dépôt complet au Gouvernement

Nous invitons les corporations religieuses et de Fabrique à demander notre tarif spécial.

BUREAUX : 90, RUE ST-JACQUES
Tél. Main 2181-2182

Herdrian & O'Shea

Verrières d'art Pour églises et résidences

La seule maison irlando-française catholique au Canada

Verrières des écoles de Munich française et anglaise

Aussi tous verres blancs et de couleur

Des conditions spéciales sont faites au clergé et aux communautés religieuses

Bureau et atelier de fabrication, angle des rues Sainte-Agathe et Perrault.

Tél. Bell Est 3948. Montréal

Décès

BOILEAU. — A Montréal, le 3 juillet 1918, à l'âge de 75 ans, est décédé Godefroy Boileau, notaire. Les funérailles auront lieu samedi matin, le 6 courant, à 9 heures, à St-Louis de France, de Montréal. Le convoi funéraire partira de sa demeure, No 324 rue Parc Lafontaine, à 8 heures 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUARD. — A Montréal, le 4 juillet 1918, à l'âge de 57 ans et 3 mois, est décédé subitement Israël Giroard, époux de Rosanna Languette, autrefois de St-Ours. Avis des funérailles plus tard.

DECES A MONTREAL
ADDAL, Edouard, 54 ans, jardinier, Notre-Dame de Grâce.

BARBEAU, Cyrille, 70 ans, préposé d'ascenseur, rue Pie IX,

CALENDRIER

DEMAIN, VENDREDI, 5 JUILLET 1918
S. ANTOINE-MARIE ZACCARIA, CONF.

Lever du soleil, 4 heures 18.
Coucher du soleil, 7 heures 42.
Lever de la lune, 1 heure 34.
Coucher de la lune, 5 heures 37.
Nouvelle lune, le 5, à 3 heures 28 minutes du matin.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET MODEREMENT CHAUD

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum... 76
Aujourd'hui minimum... 72
Même date l'an dernier... 75
Même date l'an dernier... 53

BAROMETRE

9 heures a.m. 30.15 11 heures a.m.,
30.17 1 heure p.m., 30.19.

ON DEMANDE UN ESOPÉ !

LES ECHEVINS VOUDRAIENT FAIRE RESOUDRE L'ENIGME SUIVANTE : POURQUOI M. WILLIAM ARTHUR MANN CUMULE-T-IL DEUX FONCTIONS ? — AUTOUR DE LA QUESTION DES NOUVEAUX TARIFS DU TRAMWAY.

Un jour, dit-on, on demanda à Esopé de résoudre l'énigme suivante :

Qu'est-ce qui, à l'aube, marche sur quatre pattes ; à midi, sur deux ; à la soirée, sur trois ?

Mais c'est l'homme fit aussitôt le fabuliste.

Cette facilité de résoudre les énigmes rend nos échevins jaloux. Voici plusieurs heures qu'ils recherchent un Esopé, et pour cause : ils voudraient savoir pour quelles raisons M. William Arthur Mann, qui vient d'être nommé directeur adjoint de la Sûreté, conserve en même temps son ancien poste de chef adjoint des pompiers.

M. Tremblay a bien défini, nous dit-on, l'énigme, c'est un haut fonctionnaire, l'échevin pour lequel M. Mann aurait cumulé-t-il deux positions ? Les autres chefs de services n'ont pas d'adjoint : pourquoi M. Chevalier en aurait-il un ? Après tout, le service de la police est aussi difficile à administrer que celui des incendies, et nous ne sachons que M. Grandchamp ait d'adjoint ? Voyons, pouvez-vous comprendre ça, vous ?

Question de pensions tout simplement, fit le fonctionnaire goudailleur, en prenant forcément congé de son interlocuteur.

L'échevin avait rencontré un nouvel Esopé.

NOUS PROCÉDERONS !

L'empressement avec lequel le conseil a décidé, hier après-midi, de marcher dans le sillon que lui a creusé la commission, n'indique pas, paraît-il, qu'il soit disposé à envisager sous le même angle la question du tramway.

Nous sommes avec la commission, remarque l'échevin Desroches : c'est vrai, nous allons interjeter appel devant la commission de service d'utilité publique ; c'est encore vrai ; mais cela ne veut pas dire que, si la commission administrative ne fait pas à notre goût, nous allons nous croiser les bras. Je n'ai qu'une chose à vous dire : si les échevins ne sont pas satisfaits des démarches que les commissaires vont faire, ils prendront alors la cause du peuple en mains et... nous procéderons.

CONCERT

Voici le programme du concert qui aura lieu ce soir, au parc Lafontaine :

1. Marche, rapide, au feu ; 2. Valse Espagnole, Torero ; 3. Marche, The Fighting Hope ; 4. Grande Valse ; 5. Marche, La Bataille Gagnée ; 6. Grande Valse Antoinette ; 7. Marche, Battleship Dakota ; 8. Ouverture, Manova ; 9. Marche caractéristique, Skidoo ; 10. Marche, La Parade Navale ; Vive la Canadienne, Dieu sauve le Roi.

PREMIERE MESSE

Ste-Brigitte d'Iberville, 4. — La première messe de M. l'abbé G. H. Brissou, enfant de cette paroisse, a donné lieu récemment à de grandes solennités. Le célébrant était assisté de ses deux frères et de M. l'abbé Michel Vigneault, son cousin, de Ste-Brigitte de Joliette, M. le curé J. Loiseleur assistait comme maître de cérémonie. Au chœur on remarquait M. l'abbé Louis Vigneault, frère du précédent, et M. l'abbé Eudore Paquette, assistant-secrétaire de Mgr Mathieu, archevêque de Regina. Saskatchewan, M. l'abbé Paquette avait lui-même célébré sa première messe le dimanche 23 juin dernier. M. le chanoine L. N. Campeau, curé de la cathédrale d'Ottawa, a fait le sermon de circonstance, développant le texte : "Tu es sacerdos in aeternum." A l'orgue, l'orgue d'Iberville, dirigé par M. Bourguignon, a rendu une messe de Gounod. Dans l'assistance se trouvaient les parents du nouveau levite, M. et Mme Brissou, ses deux sœurs religieuses de la Sainte-Famille, ses deux frères cultivateurs et de la famille, missionnaire aux Indes, n'avait pu venir. Après la cérémonie, on goûta à des services de M. Brissou, au cours duquel M. le curé de la paroisse ainsi que M. le chanoine, M. l'abbé Vigneault, le nouveau prêtre lui-même et M. le notaire Brien ont porté la parole. Une adresse a été lue au nouveau prêtre par un cousin de Montreal, M. A. Brissou, puis la journée s'est continuée en réjouissances intimes.

UNE PROTESTATION

Le Cercle Catholique des voyageurs de commerce nous fait parvenir la résolution suivante adoptée à sa dernière assemblée :

"Attendu que M. A. Mann, nommé par la commission administrative de Montreal assistant de M. J. Tremblay, n'est pas qualifié pour ce poste vu qu'il ne comprend ni ne parle le français et, selon les règlements de la cité, tout aspirant à une position dans le département de la sûreté doit connaître l'anglais et le français ; il a été résolu que l'assemblée générale des membres du Cercle Catholique des Voyageurs de Commerce de Montreal tenue le 30 juin dernier : Que ce cercle proteste énergiquement contre une telle nomination."

LES FRANÇAIS AVANCENT D'UN DEMI-MILLE

Les Poilus ont lancé une attaque, la nuit dernière, sur un front d'un mille et quart au nord de Soissons, et ont fait reculer les Boches d'un demi-mille.

(Service de la Presse Associée)

Paris, 4. — Les troupes françaises ont lancé des attaques, la nuit dernière, sur une étendue d'un mille et quart contre les positions allemandes, situées dans le voisinage d'Autreches, au nord de Soissons, et reculé les lignes ennemies sur une profondeur d'un demi-mille, dit le communiqué officiel du jour.

Les Allemands exécutèrent une nouvelle attaque dans la même région, entre Autreches et Moulin-sous-Toutvent, juste au moment où les Allemands se préparaient à riposter par une contre-attaque ; elles acquirent de nouveaux gains, faisant ainsi une trouée de plus de trois milles d'étendue sur une profondeur de trois-cinquièmes de mille dans les lignes ennemies.

Au cours de ces engagements, les Français ont pris 1,066 prisonniers, dont 18 officiers ; un régiment a été capturé à lui seul, plus de 300 prisonniers.

Les Français ont entrepris des incursions heureuses au nord de Montdidier, entre cette ville et l'Oise et sur la rive droite de la Meuse, faisant plusieurs prisonniers.

LES ANGLAIS S'EMPARANT D'UN VILLAGE

Londres, 4. — Au cours d'une attaque dans la région d'Amiens, les

Anglais se sont emparés, ce matin, du village de Hamel, au nord-est de Villers-Bretonneux, et ont avancé leurs lignes dans la même région sur une profondeur de 2,000 verges. L'artillerie se maintient active aux secteurs de Robecq et de St-Jean Cappel.

GAINS AU FRONT ITALIEN

(Service de la Presse Associée)

Quartiers-généraux italiens, 4. — Dans leur ruée bien réussie au nord-est du Mont Grappa, entre la Brenta et la Piave, les troupes italiennes ont conquis d'importantes positions nouvelles, qui avaient été retenues par les Autrichiens depuis le mois de décembre. Ces positions dominent la Brenta à Valstagna, qui est considéré comme la clef de la vallée inférieure de la Brenta. A l'ouest de la rivière, la vallée Frenzola offre des avantages à la marche des Autrichiens mais elle ne peut être utilisée maintenant à cause des gains italiens au défilé de Rosso.

Après avoir capturé plusieurs centaines de prisonniers, les Italiens ont aussi repris des soldats italiens, forcés à travailler dans les lignes autrichiennes sous le feu de l'artillerie italienne.

TCHEQUES-SLOVAQUES EXECUTES

(Service de la Presse Associée)

Londres, 4. — Le Pesti Naplo, journal hongrois, confirme la nouvelle que les soldats tchèques-slovaques faits prisonniers alors qu'ils combattait dans les rangs des troupes italiennes sur la Piave ont été sommairement exécutés ; le journal publie de son correspondant la dépêche suivante, venue d'une source militaire très autorisée :

"Jusqu'à maintenant nous avons pris près de 300 légionnaires tchèques combattant contre nous avec les troupes italiennes. Ils étaient revêtus de l'uniforme italien et portaient des bandes rouge et blanc à leurs cols. Les premiers légionnaires capturés furent, par faveur spéciale, condamnés à être fusillés ; puis les cadavres furent pendus le

long de la route principale entre Conegliano et Vittoria. J'ai vu cinq de ces cadavres pendus à des arbres afin de donner aux populations un salutaire leçon ; tous portaient à leurs poitrines de larges écriteaux, avec l'inscription : Traître à leur pays !"

Ce traitement des prisonniers par les Austro-Hongrois a exaspéré encore les Tchèques-Slovaques en France, en Italie et en Russie, au point de soulever davantage leur haine et leur soif de se venger et d'entraîner des représailles.

Ceux de Serbie ont lancé une manifeste déclarant que si l'Autriche-Hongrie continue ainsi à traiter leurs compatriotes comme des traîtres, ils mettront à mort tous les prisonniers austro-hongrois qui tomberaient entre leurs mains.

POUR DÉVELOPPER LA BONNE ENTENTE

LA "CANADIAN FRATERNAL ASSOCIATION" PROJETTE UN CONGRES OU LES CANADIENS DES DEUX LANGUES SE RENCONTRERONT ET S'EXPLIQUERONT.

Belleville, Ont., 4. — A la dernière réunion de la "Canadian Fraternal Association" à Hamilton les 25 et 26 juin dernier, il a été décidé de tenir une réunion de tous les membres des Sociétés fraternelles du Canada dans le but de promouvoir un meilleur esprit d'entente entre les Canadiens anglais du Canada.

Ce congrès se tiendrait à Belleville, qui est à 115 milles de Toronto et à 215 milles de Montréal. Les convois, les navires et les automobiles peuvent facilement s'y rendre.

La réunion devrait avoir lieu les 25 et 26 juillet prochains. Un ou deux orateurs pourraient être choisis de chaque côté pour expliquer clairement la situation. Tous ces discours et toutes les délibérations seraient prises en sténographie et publiées ensuite dans toutes les provinces du Canada. Tous ceux qui voudraient prendre part à cette réunion devront écrire immédiatement et donner le nombre d'adhésions qui seront présentés. Chaque société devra payer les frais de ses délégués.

On peut écrire à W. C. Mikel, président de la Canadian Fraternal Association, Belleville, Ont.

TROELSTRA EXPRIME SON AVIS PAR ÉCRIT

Amsterdam, 4. — La nécessité d'une conférence socialiste internationale pour activer les négociations de paix par voie de pourparlers, voilà le sujet d'une lettre envoyée à Arthur Henderson, représentant des travaillistes au parlement, par J. Troelstra, chef socialiste hollandais à qui on a refusé d'assister à la conférence ouverte d'Anglet. Troelstra dit qu'elle est urgente, car la révolution dans les empires du centre n'est qu'apparente et la guerre se continuant, c'est la ruine de l'Europe. Il admet que les États-Unis sont le point d'appui pour ceux qui pensent qu'un traité Brest-Litovsk dans l'ouest serait une catastrophe, mais il opine que les chances de paix auraient été plus appréciables si la république américaine était restée médiane au lieu de devenir combattante. Il demande aux États-Unis de saisir la première occasion de conclure la paix qui permettra l'établissement d'une ligue des nations.

MAHOMET V EST MORT

CONSTANTINOPLE ANNONCE LE DECES SURVENU HIER DU SULTAN DE TURQUIE — LA CARRIERE DU MONARQUE LA FUNT — UNE PAGE D'HISTOIRE — ALLIANCE AVEC LES EMPIRES CENTRAUX.

Amsterdam, 4. — Une dépêche de Constantinople reçue ici via Vienne annonce que le sultan de Turquie, Mahomet V, est mort hier soir à 7 heures.

Mahomet, 35ième descendant d'Oman, fondateur de l'empire turc, monta sur le trône le 27 avril 1909 par un coup d'État après avoir été détenu pendant 33 ans dans le palais royal et les jardins de Constantinople prisonnier de son frère le sultan Abdul II. Ce dernier voulait laisser sa succession à son fils, le prince Burhan Edine, qui passait pour le prince le plus brillant et le plus aimé de l'empire turc. Son plan fut déjoué par le parlement qui le déposa et appela au trône son frère, Mahomet Reschad Effendi, qui prit le nom de Mahomet V. Le pontife musulman rédigea le décret de déposition passé à l'unanimité, et cinq minutes plus tard Mahomet, à qui on avait refusé à dessein pendant son emprisonnement tout ce qui pouvait lui apprendre son "métier de roi", fut proclamé souverain.

Mahomet V est né à Constantinople le 3 novembre 1845. Studieux par nature, il étudia beaucoup la littérature turque.

Il passait pour avoir un bon naturel, ingénieux, curieux comme un enfant, et porté vers la religion. Sa santé était faible et il était souvent malade. En montant sur le trône, il épousa la cause des Jeunes Turcs, qui le regardèrent comme le champion de la liberté, et dont il ne fut au fond que l'engagé. Il manquait de volonté et craignait d'être déposé à son tour. Lors de la guerre italo-turque, en 1911, cette crainte lui fit passer toute la guerre des Balkans, son empire fut sectionné, et en 1913 son palais fut envahi par les Jeunes Turcs qui avaient appris qu'ils s'étaient réconciliés avec son frère.

En 1914, au début de la guerre actuelle, il publia une proclamation blâmant la triple entente. Après échange de télégrammes avec l'empereur d'Allemagne, il recevait la Croix de Fer. Quand l'état de guerre existait entre la France, l'Angleterre et la Turquie, il prit des mesures pour envoyer en Allemagne autant de troupes qu'on en aurait besoin.

En février 1917, le sultan promit au parlement que la Turquie participerait à cette guerre jusqu'à la fin et lui déclara que ses relations s'obligeaient à rompre ses relations avec les États-Unis.

L'héritier du trône est Yussef Izzeddine, fils de feu le sultan Abdul Aziz, et par suite cousin de Mahomet V. Le plus âgé des fils de Mahomet, Zia Eddine, qui a plus de 30 ans, est le neuvième successeur.

PROTESTATION DE STOCKHOLM

(Service de la Presse Associée)

Stockholm, 4. — Le gouvernement suédois proteste après de Berlin contre la découverte de deux mines allemandes ancrées dans le Cattegat, à cause du danger qu'elles offrent à la navigation. La Suède n'a pas été prévenue de la présence de ces mines.

POURRA-T-ON RÉGLER LE DIFFÉREND

(Service de la Presse Associée)

Ottawa, 4. — Au cours de la matinée, des représentants des compagnies de chemins de fer et des employés confédérés se sont entretenus avec les membres du cabinet, afin de mettre fin au différend qui menace d'aboutir à une grève générale des employés de chemins de fer.

Le comité du gouvernement qui s'occupe spécialement de l'affaire se compose des ministres Reid, Frank Carvell, A. K. McLean, C. J. Doherty, T. W. Crothers et du sénateur Robertson. Les représentants des compagnies sont MM. E. W. Beatty, vice-président du Pacifique, U. E. Gellen, du Grand-Tronc ; D. B. Hanna, du Nord-Canadien ; J. H. Walsh, du Québec-Central ; J. H. McHugh, du Toronto, Hamilton et Buffalo, et A. E. Warren, des chemins de fer du gouvernement.

Aucun résultat des délibérations n'est encore connu.

L'ENQUÊTE SERA TENUE À MONTRÉAL

M. J. Archambault, député de Chambly-Verchères, qui était de passage au Palais, ce matin, nous apprend que l'enquête au sujet du vote des soldats à St-Jean, aux dernières élections, sera tenue à Montréal et non à St-Jean, comme on l'avait d'abord cru.

LES DROITS DU SOUVERAIN ROUMAIN

Amsterdam, 4. — Une dépêche de Bucarest aux journaux hollandais dit que dans la constitution de la Roumanie les droits de la couronne sont changés de façon à affecter le pouvoir de conclure des alliances ou de déclarer la guerre.

CÉLÉBRATION DE LA FÊTE NATIONALE AMÉRICAINE

Des parades monstres à Washington et à New-York et des réjouissances à Londres et à Paris marquent l'anniversaire de la déclaration d'indépendance des États-Unis — Echange de lettres.

(Service de la Presse Associée)

Washington, 4. — Toutes les nations alliées aux États-Unis, se sont unies aujourd'hui dans la célébration du jour de l'indépendance, dans la capitale américaine. Plus de dix mille personnes ont pris part à la procession des pageants, qui ont évolué sur les terrains du monument Washington, pour s'engager dans l'avenue Pennsylvania jusqu'au Capitole, où le président Wilson et les membres du cabinet ont assisté à la parade.

Chacun des pays alliés, avec leurs représentants autorisés à Washington a figuré dans les tableaux intitulés : "La démocratie triomphante." La France était représentée par 100 marins et leur officier d'un navire de guerre français, avec une fanfare de vétérans ; la Belgique, par trente orphelins belges ; la Russie, par une délégation de citoyens russes, entourant Mme Botchkova, chef du "Bataillon de la mort", composé de femme russes. Tous ces représentants défilaient dans l'ordre de la déclaration de guerre de leur pays respectifs à l'Allemagne.

100,000 MANIFESTANTS A NEW-YORK

New-York, 4. Plus de cent mille hommes représentant trente-quatre nationalités, ont défilé aujourd'hui à la suite d'un fort contingent de soldats américains, dans la plus grande des parades patriotiques que la ville ait connues jusqu'ici.

La procession commença à 8 heures 30, ce matin, lorsque la section américaine monta la Cinquième avenue, du square Washington, et à sa suite les autres contingents se formèrent et défilèrent entre deux haies vivantes, au milieu des plus bruyantes acclamations. Elle doit durer douze heures sans interruption, et tous les participants vont défilé devant le comité de la revue, dans la cinquième, avant minuit.

Un groupe de vingt aéroplanes militaires précédait les participants, en bataille rangée, tandis que d'autres machines lançaient sur les spectateurs des bombes artificielles, remplies de drapeaux et de petits oriflammes. Cent cinquante fanfares ont pris part à la parade, ainsi que 125 chars allégoriques.

Au fur et à mesure que les détachements défilaient, ils se fractionnaient ensuite en autant de processions locales dans les divers quartiers de la ville, où la célébration se poursuivait. Les parcs publics et les grandes artères regorgent d'un monde en fête, et des lieux ont lieu sur les terrains publics.

LA CÉLÉBRATION A LONDRES

Londres, 4. — Le peuple anglais n'a jamais célébré avec tant d'enthousiasme la fête nationale d'un pays étranger, qu'il l'a fait aujourd'hui pour la célébration du jour de l'indépendance, la capitale.

mais toutes les villes et villages du Royaume-Uni ont rivalisé d'effort pour commémorer la fête nationale des Américains. On a salué avec enthousiasme leur contribution généreuse à la guerre, et la nouvelle qu'un million de soldats américains avaient traversé les mers a stimulé d'enthousiasme les citoyens anglais.

Dès la veille, le drapeau étoilé fut arboré et ce matin, toute la ville semblait en liesse, tant les édifices étaient partout décorés du drapeau américain. La fête commença par une réunion patriotique au Central Hall en face de l'Abbaye de Westminster.

Le vicomte Bryce, ancien ambassadeur aux États-Unis, présida la réunion et parla avec émotion des relations actuelles et celles du passé entre les deux pays. M. W. S. Churchill, ministre des munitions, proposa un vote de félicitations au président Wilson et au peuple des États-Unis ; M. N. W. Rowett, président du Conseil Privé du Canada, appuya la motion. Le major George H. Putnam, de New-York, proposa ensuite une santé à l'union des deux grandes races anglaises du monde, qui pour la première fois combattent côte à côte pour la cause de la justice et de la liberté. Le professeur Canby, de l'Université de Yale, répondit à cette santé. Le commandant Sims, commandant des forces navales américaines dans la zone de guerre et le général Bidwell, de l'armée américaine, portèrent aussitôt la parole. La réunion se termina par des chants de joie et les hymnes nationaux.

Dans l'après-midi, un événement extraordinaire attira une foule très considérable aux terrains de jeu de Chelsea, où une grande partie de baseball entre les soldats et les marins américains a été jouée en présence du roi George qui lança la première balle. 40,000 personnes furent témoins de la partie.

Puis les Anglais recevront à dîner 500 soldats américains au parc Kensington Palace.

LE SALUT DE LA FRANCE

Paris, 4. Le maréchal Joffre a publié un message spécial, dans l'Echo de Paris, à l'occasion de la fête de l'indépendance américaine ; il offre toutes ses félicitations à la nation "qui ne s'est point contentée de manifestations sentimentales, mais s'est jetée dans le conflit avec toute la force dont elle pouvait disposer."

Le général Pétain, commandant en chef des armées françaises en France et défenseur de Verdun, a écrit une lettre à M. James H. Perkins, commissaires de la Croix-Rouge américaine en Europe, à l'occasion de la fête du 4 juillet.

A la même occasion, les généraux Haig et Pershing ont échangé des messages d'amitié, ainsi que le général Pershing et M. David Lloyd George.

OFFENSIVES PROCHAINES

(Service de la Canadian Press.)

Toronto, 4. — M. William Cook, dans un message spécial au Mail and Empire, écrit de Paris :

"Des nouvelles venues des lignes de feu portent les critiques militaires à croire que le haut commandement allemand va prochainement lancer deux offensives principales,

l'une vers les ports de la Manche, dans l'espoir de séparer et d'isoler les armées anglaises et l'autre sur Paris. S'il en est ainsi, l'on peut s'attendre à deux formidables coups des Allemands, l'un à la Somme, contre les troupes anglaises, l'autre, sur ou près de la Marne, afin de rejeter à l'arrière les Américains et les Français."

A WINDSOR

NOUVEL INCIDENT

Une dépêche de Windsor raconte qu'un nouvel incident se serait produit dimanche à la messe des Syriens, qui se dit au sous-sol de l'église de l'Immaculée Conception, paroisse de M. l'abbé Robert.

Trois Canadiens français, MM. Gédéon Chapdelaine, 93, rue Cafarqui, Windsor, Henri Caza, 83, rue Pierre, Windsor, et Salomon Charbon, rue Saint-Luc, Ford City, se présentèrent au sous-sol pour assister à la messe de dix heures, dite par le R. P. Armary, curé des Syriens. Un employé de la paroisse de l'Immaculée Conception voulait leur interdire l'entrée du sous-sol. L'employé aurait déclaré qu'il agissait ainsi d'après les ordres de M. l'abbé Robert. Les trois Canadiens français réussirent quand même à pénétrer dans le sous-sol et allèrent prendre leur place.

Mais, peu après, le Père Armary, curé syrien, s'avança et voyant qu'il y avait dans l'église quelques Canadiens français, leur dit fort courtoisement : "Pour l'amour du bon Dieu et pour l'amour de mes ouailles, je vous prie de bien vouloir aller à la messe ailleurs. Car, si vous persistez à rester ici malgré les ordres du Père Robert, je serai forcé de quitter cet endroit et tous nous serons sans abri..." M. Caza répondit au nom des trois pour l'amour de Dieu, du Père Armary et de la colonie syrienne, ils sortirent, mais qu'ils ne seraient pas sortis à la demande ou sur les ordres du curé.

Les trois Canadiens français se rendirent de là à l'église catholique polonaise, où une messe avait lieu

ON ENTEND PASSER OUTRE

LE GOUVERNEMENT NE TIENDRA

AUCUN COMPTE DU JUGEMENT DE LA COUR SUPREME DE L'ALBERTA, DECLARANT "ULTRA VIRES" L'ARRETE MINISTERIEL DU 20 AVRIL.

Comme c'était à prévoir, le gouvernement ne s'occupera pas outre mesure de la décision de la Cour Suprême de l'Alberta à propos de la cause type de Lewis qui a obtenu un habeas corpus parce que l'arrêté ministériel du 20 avril dernier a été déclaré illégal et ultra vires. Les choses iront donc comme depuis le 20 avril et les jeunes gens de 20, 21 et 22 ans n'auront pas d'exemptions et seront obligés de se diriger vers la caserne. Voici d'ailleurs la teneur d'une dépêche reçue ce matin, aux quartiers généraux de la milice et signée de l'adjudant-général à Ottawa :

"Il ne sera pas tenu compte de la décision qui vient d'être rendue par la Cour d'Alberta et qui a jugé que l'arrêté ministériel du 20 avril dernier est ultra vires. Cette décision n'a pas force de loi et ne pourra servir de base à des brefs d'habeas corpus ou à toute autre procédure. Il ne sera rien changé à l'arrêté ministériel et on continuera comme auparavant à suivre le mode d'enrôlement pour ces jeunes gens de 20, 21 et 22 ans. C'est-à-dire qu'on devra procéder comme s'il n'y avait rien eu."

Aux quartiers généraux où on nous donne communication de ce message, personne n'a fait de commentaires, car il était attendu que cette décision n'aurait pas l'effet que d'aucuns en attendaient.

Le registraire n'a pas reçu de message à propos de cette affaire et le travail continue comme auparavant. Actuellement et depuis un certain temps, le registraire envoie plusieurs lettres de convocation aux jeunes gens. Plus de 400 de ces lettres sont envoyées chaque jour aux jeunes gens à qui on donne quelques jours pour se préparer à se rendre à la caserne. Sommes de se rendre aux casernes particulièrement ceux qui sont dans les âges de 20, 21 et 22 ans et qui étaient en congé ou ceux qui sont fils de cultivateurs. Au bureau du registraire, on n'a pas reçu d'avis officiel d'Ottawa, tel que publié dans les journaux d'hier, et demandant l'enrôlement de 400 soldats par jour. Le colonel Piché n'a pas entendu parler non plus de cette décision.

Le nombre de nos soldats à Val Cartier diminue sensiblement tous les jours, un grand nombre partent chaque semaine pour se rendre dans d'autres camps d'entraînement. Ainsi hier, les chiffres officiels des soldats à Val-Cartier étaient les suivants : 1er régiment Québec, 26 officiers, 498 soldats ; 2ième régiment, Québec, 17 officiers, 537 soldats ; compagnie de l'Université Laval, 8 officiers, 262 soldats. Tous ces soldats sont de Montréal et de la région, les autres qui sont au camp sont de la région de Québec.

C. O. T. C. LAVAL

La deuxième compagnie de l'Université Laval est au complet et les soldats sont à recevoir leur dernier équipement avant de partir pour le camp de Val-Cartier. Ce départ aura lieu dans le courant de la journée.

Il ne restera plus aux casernes de la rue Jean-Jacques que quelques officiers qui continueront le recrutement. Ces derniers seront complétés de renforts pour les deux compagnies qui sont déjà formées.

DÉLÉGATION AUPRÈS DU CABINET PROVINCIAL

(De notre correspondant)

Québec, 4. — Une délégation du conseil municipal de Lévis a rencontré ce matin le cabinet provincial pour discuter un règlement relatif à un emprunt de \$134,000 que le gouvernement refuse de ratifier avant qu'il soit permis au peuple. La délégation a expliqué au cabinet que le règlement est la fusion de plusieurs règlements autorisant des emprunts et déjà approuvés par le peuple mais le premier ministre a répondu que l'assentiment populaire est quand même nécessaire au règlement avant qu'il ne soit approuvé. Cette formalité devra donc être remplie.

MORT DU NOTAIRE GODEFROY BOILEAU

M. Godefroy Boileau, notaire, est décédé à sa demeure, 324 du Parc Lafontaine, à l'âge de 75 ans. C'était un des plus vieux notaires de la province. Après trente-cinq ans de pratique à Ste-Geneviève, sa paroisse natale, il professait à Montréal depuis 1902. Il laisse son épouse, née Demers Marie, sœur du curé de Ste-Brigitte, de Montreal ; trois fils, l'abbé G. E. Boileau, vicaire à St-Louis de France ; les notaires L. J. Boileau, de Ste-Anne de Bellevue et le notaire Antoine Boileau de Montréal, quatre filles, Mme J.-A. Boileau, Mme veuve P. Paquin, Mlle Marie-Anne et Marguerite.

Le service funèbre sera chanté samedi à 9 heures à St-Louis de France.

Un jeune homme a été surpris dans l'église St-Joseph rue Richmond, déguisé avec une sacoche contenant \$37 et un paroissien, appartenant à Mme Moïse Bélanger, comme elle quittait son banc pour aller communier. Le jeune homme a comparu devant le juge Cusson.

Notre Page Féminine

Lettre de Fadette

Ce soir-là, nous avions longuement parlé des prédicateurs, et dans la nuit je rêvai que j'en étais un !

Si j'avais un ennemi, je ne lui souhaiterais pas ce que j'ai enduré dans ce cahemmar !

L'église était immense, de cette immensité de rêve dont on n'aperçoit pas le fond. Et je me sentais un bien petit personnage dans la chaire, d'où ma voix sortait si frêle qu'elle me paraissait un souffle.

On l'entendait pourtant, et des milliers d'yeux étaient braqués sur moi, et non seulement ils regardaient, ces yeux, mais ils appelaient, ils discutaient, ils protestaient. Je lisais en eux ce qu'il aurait fallu dire, et ce n'était ni ce que je disais, ni ce que les yeux voisins attendaient.

Inquiet, troublé, j'essayais de répondre tantôt aux uns, tantôt aux autres, et je voyais, ici et là s'allumer une lueur de joie immédiatement remplacée par un air las et déçu.

Il vint cependant un moment où beaucoup de regards brillèrent d'une lumière intelligente et satisfaite ; je commençais à me sentir à l'aise, mais ayant regardé plus loin, je vis des centaines de personnes dont les regards fixes, mornes, défaits eussent pu appartenir à des Chinois n'entendant pas le français !

Saisi du désir de mettre, là aussi, un peu de compréhension et de vie, je m'adressai à eux, rien qu'à eux, et en cherchant les mots qui les feraient vibrer, je sens se rompre le lien qui, pour quelques minutes, avait attaché les autres à ma pensée, et leurs yeux recommencèrent à se plaindre et à me dire : "Pourquoi t'éloignes-tu de nous, nous commençons à voir des lueurs de vérité ?"

Comment vous décrire mon angoisse qui, en grandissant, devenait une torture ?

Plus je parlais, plus je lisais clairement, non seulement dans les yeux tristes, mais dans chaque âme ouverte qui me livrait son secret.

Et j'allais, j'allais, poursuivi, traqué par les pauvres yeux humains remplis d'inquiétude, de faiblesse, de remords ou de désolation. J'aurais voulu crier aux pauvres âmes : — "De grâce, pas toutes ensemble, venez une à une, et je saurai vous parler, vous aider en vous éclairant !"

Mais je ne pouvais ni dire ces mots, ni saisir le sens de ceux que je ne cessais de prononcer. Et lentement, les uns après les autres, les yeux se détournèrent, et sans bruit, l'église se vida. A mesure que le vide grandissait, ma voix s'élevait et emplissait la vaste église dont l'écho me renvoyait mes paroles.

Les lumières s'éteignaient, et tout seul dans l'obscurité et le froid, je parlais avec des gestes démesurés et une âme transie de peur et de tristesse. L'angélus, dans le clocher voisin, en m'éveillant me fit apprécier mon bonheur — de n'avoir jamais à affronter une semblable épreuve, qui Dieu merci, ne doit pas ressembler souvent à ce rêve désagréable.

FADETTE.

La Canadienne

UN ARTICLE DE FADETTE

Fadette a publié, dans la livraison de juin de l'Action française, un grand et pénétrant article, qui touche à beaucoup de choses. De cette étude considérable, on nous saura gré de donner ici au moins un bref extrait :

Une des choses étonnantes de notre pays, c'est que malgré le nombre de jeunes filles légères, oisives et vaniteuses, il y ait tant de femmes dévouées, courageuses, travailleuses, et bonnes ménagères. Cela nous fait croire qu'en dépit des apparences, la proportion des jeunes filles bien élevées est grande.

Evoker la mère canadienne, c'est voir surgir, d'une extrémité du pays à l'autre, une théorie de petites mères délicates, actives, gaies, entourées d'enfants dont elles paraissent les sœurs aînées. Elles sont touchantes et admirables. Dès la deuxième année de leur mariage, elles deviennent les princesses d'un foyer qu'elles ne quittent à peu près jamais, veillant sans cesse sur les berceaux, ou, régulièrement le bébé qui commence à marcher cède sa place à celui qui arrive. Rapidement la famille augmente, et aussi les occupations de la maman qui perd sa fraîcheur, trop souvent ses forces, mais jamais son courage ! Les dépenses s'accroissent et les revenus n'augmentent guère,

et c'est le talent, l'activité et l'ingéniosité de la femme qui suppléent au manque d'argent et répondent à toutes les nécessités.

C'est dans les petits ménages modestes, c'est dans la classe ouvrière, et c'est à la campagne que la Canadienne est, en général, plus dévouée à sa tâche : à mesure que nous montons l'échelle sociale, nous rencontrons, avec la richesse, moins de générosité dans l'acceptation du fardeau maternel, plus d'esprit mondain qui affaiblit l'esprit de famille, plus de vanité qui accompagne le luxe et le provoque, plus d'oisiveté, et surtout, cette incurie totale qui désarme les femmes devant les difficultés de la vie.

Et voilà pourquoi je ne permets de critiquer notre éducation féminine. C'est parmi celles qui devraient être plus sérieuses, meilleures mères de famille, plus parfaites maîtresses de maison, parce qu'elles ont l'aide et les loisirs nécessaires, que l'on trouve le plus d'âmes médiocres, le plus de vies égoïstes et inutiles, quand elles ne sont pas nuisibles, et cela ne devrait pas être, et cela ne serait pas, si les jeunes filles étaient élevées plus sérieusement. Ces jeunes femmes essaient de concilier leurs plaisirs mondains et leurs devoirs de femmes : elles veulent s'amuser et être libres comme les jeunes filles, et elles vivent chez elles comme à l'hôtel, n'y apparaissant qu'aux heures des repas et du coucher. Les enfants sont imprudemment confiés à des bonnes plus ou moins

Le stérile remords

Pense que j'ai vécu, longtemps, à côté d'elle sans même soupçonner son limpide secret ; si parfois, surprenant que sa voix s'adressait à me parler ; et qu'à me voir, sur sa prunelle,

un voile s'étendait de muette douceur, pense que j'ai raillé son émoi, sans comprendre... que j'ai, dans ses regards d'une obligeance tendre, accepté les gratuits services d'une sœur ;

que, devinant mon âme aride, inassouvie, elle tint, devant moi, ce grand bonheur offert ; pense qu'elle a tremblé pour moi, prié, souffert ; que je fus après Dieu le tout de cette vie...

Et dis-moi si j'ai tort, d'être ainsi déchiré d'un remords d'autant plus cruel qu'il est stérile ?... j'ai foulé, sans la voir, cette humble fleur d'idylle : car de peine elle est morte, et je n'ai pas pleuré !...

Luce SAINT-LUCE.

dignes de confiance, et pendant que les petits sont négligés, que le désordre et le gaspillage règnent dans la maison, le mari s'amuse de son côté, et tous les deux s'embrassent un jour dans la ruine qui les guette.

Les mères qui se sont absolument consacrées à leur famille savent bien qu'il est impossible de demander aux personnes salariées — sauf de rares exceptions — la sollicitude intelligente que réclament les petits enfants. Certes, on doit se faire aider, mais aider et non remplacer ! La plupart des mères canadiennes, heureusement, s'occupent personnellement de leurs enfants, quand ils sont tout petits. Mais dès qu'ils ont neuf ou dix ans, beaucoup de femmes croient sincèrement que le plus difficile est fait, que leur tâche est presque achevée, et qu'elles ne doivent plus s'inquiéter de leur éducation. Elles se contentent de faire croire que c'est à leur pensée, puisqu'elles se déchargent entièrement sur d'autres de ce qu'il reste à faire. C'est pourtant à ce moment que l'éducation devient une sérieuse et difficile affaire, et les mères ne doivent pas déléguer leur devoir, et croire qu'en plaçant leurs enfants dans les pensionnats, elles sont déchargées de la plus lourde responsabilité.

Les éducateurs, tout bien choisis qu'ils soient, sont là encore pour aider les parents et non pour les remplacer, et la femme qui se repose complètement sur eux de la direction morale de son enfant est celle qui ne comprend rien à ses devoirs de mère.

Avec la meilleure volonté du monde, ceux à qui nous confions nos enfants ne peuvent leur imprimer qu'une direction générale, et puis, chaque enfant doit recevoir une direction spéciale appropriée à sa nature, la mère, ayant assisté à l'œuvre de son âme, l'ayant aidée et suivie depuis sa naissance, doit rester la directrice naturelle de son enfant et continuer délicate-ment l'œuvre commencée sans nuire à l'action des éducateurs.

Et voici un point sur lequel je me permets d'attirer l'attention. Trop de mères, par faiblesse ou intelligence, au lieu de seconder les religieuses ou les professeurs, détruisent leur influence en les critiquant chaque fois que l'enfant se plaint. Les résultats sont désastreux et l'autorité des parents en souffre autant que celle des éducateurs.

Même s'il y a erreur de leur part, cela peut arriver, il faut discrètement, à l'insu de l'enfant, régler les difficultés. Il vaut mieux laisser passer une injustice que de critiquer l'autorité choisie par nous et que nous demandons à nos enfants de respecter.

Il est regrettable que les conditions actuelles de la vie, les difficultés du service, la tâche accablante des mères qui ont beaucoup d'enfants, peu d'aide et des santés délicates, les forcent à éloigner si tôt les enfants du foyer domestique. Il paraît évident qu'ils s'en détachent plus facilement : cela affai-

blit les liens de famille et tend à rendre les enfants plus égoïstes. La mère, en continuant à les suivre avec autant d'intelligence que de tendresse, remédie à cet inconvénient et conserve sur eux une influence bienfaisante qui sera toujours bien puissante.

RECETTES

CONSOMME

3 livres de rouelle de boeuf, 1 carotte, 1 navet, 1 oignon, 1 panais, 1 piment, une cuillerée à table de clous de girofle, une cuillerée à table de persil haché. Celeri (les branches extérieures sont bonnes). Mettez la viande dans 3 pintes d'eau et laissez mijonner pendant 4 heures. Ajoutez les autres ingrédients (râpez la carotte) et laissez bouillir 1 heure. Coulez et laissez reposer. Enlevez la graisse, clarifiez, coulez et servez. Flamme haute.

FLETAN AVEC SAUCE AUX TOMATES

Mettez 2 livres de poisson nettoyé dans la poissonnière, versez autour la moitié de la sauce et couvrez 35 minutes, en arrosant souvent. Flamme moyenne. Mettez sur un plat chaud, versez autour le reste de la sauce, et garnissez de persil.

SAUCE AUX TOMATES

2 tasses de tomates, 1 tasse d'eau, 1 tranche d'oignon, clous de girofle, 3 cuillerées à table de farine, 1-2 cuillerées à table de sucre. Sel et poivre. Couvrez les tomates avec l'eau, l'oignon, 3 clous et le sucre pendant 20 minutes. Faites fondre le beurre, ajoutez la farine et agitez dans le mélange. Ajoutez 3-4 de cuillerées à table de sel et un soupçon de poivre. Couvrez 10 minutes et passez.

ROSBIF

Les meilleurs morceaux sont le dessus ou le milieu de l'aloyau, l'arrière du roastbeef ou les trois premières côtes. Essayez la viande mettez-la sur une claie dans la lèchefrite, côté de la peau en bas, dans un four chaud (la plus haute flamme) sans sel ou eau. Laissez-la roussir, puis enlevez la lèchefrite. Salez, saupoudrez la lèchefrite et la viande de farine, et remettez au four. Quand la farine de la lèchefrite a roussi, baissez la flamme à la moyenne, et arrosez toutes les 10 minutes avec le gras de la lèchefrite. Au besoin, ajoutez un peu d'eau. A cuisson, retournez la viande et saupoudrez de farine.

POMMES DE TERRE FRITES

Lavez et pèlez de petites pommes de terre, coupez-les en huit, sur la longueur, et faites-les tremper une heure à l'eau froide. Sécchez-les entre un essuie-mains et faites frire dans beaucoup de saindoux. Egouttez sur papier gris. Si le saindoux est

trop chaud, elles risseront avant d'être cuites. Flamme haute.

GATEAU-FLAN

2 oeufs, 3 cuillerées à table de sucre, 1-8 cuillerée à thé de sel, 1 1-2 tasse de lait. Muscade. Battez légèrement le fond d'une tourtière de pâte et construisez un bord tuyauté. Passez le mélange, remplissez la tourtière et saupoudrez de muscade. Mettez au four sur flamme moyenne, pour faire prendre la bordure, et baissez la flamme. Eprenez au couteau, comme pour le flan en tasses.

SAUCE HOLLANDAISE

1/2 tasse de beurre, 2 jaunes d'oeufs, 1 cuillerée à table de jus de citron, 1/4 de cuillerée à thé de sel. Quelques grains d'epivoire, 1-3 tasse d'eau bouillante. Lavez le beurre à l'eau froide et faites-en trois parts. Mettez le premier morceau dans une casserole avec les jaunes d'oeufs et le citron ; mettez la casserole dans une autre contenant de l'eau bouillante et agitez avec une verge en fil de fer jusqu'à ce que le beurre soit fondu, ajoutez le deuxième morceau de beurre. A mesure que le mélange épaissit, ajoutez le troisième morceau. Ajoutez l'eau, cuisez 1 minute, salez et poivrez.

ROTI DE VEAU

Le filet fait un excellent rôti. Désossez et farcelez avec la farce décrite pour le gigot d'agneau. Ficelez le rôti, assaisonnez fortement avec sel et poivre, saupoudrez de farine et couvrez de tranches de lard. Saupoudrez la lèchefrite de farine, et faites cuire sur flamme moyenne sans eau, jusqu'à ce que la farine roussisse. Alors ajoutez un peu d'eau et arrosez souvent. Couvrez d'un papier enduit de beurre, sitôt que le rôti sera assez roux. Pour que le veau soit hygiénique, il faut une cuisson d'une demi-heure par livre.

AUTOUR DE LA MAISON

Je viens de relire "Autour de la Maison", dont la seconde édition, qui vient de paraître raconte le succès bien mérité.

Comme on se laisse prendre au charme intime de ces scènes enfantines où l'on suit la vie des petites âmes dans cette vie familiale si simple et si bonne !

Avec Michelle Le Normand, on se replonge dans sa propre enfance, et ses souvenirs sont des mirages de l'autrefois des cueillettes de pommes et des boules de neige.

Ces récits rapides, légers, pittoresquement nuancés et si vivants, sont agréables à lire, mais il y a plus, beaucoup plus à cause du sentiment qui donne à la pensée une profondeur et un recul féconds : on sent que les âmes de Michelle, de Toto, de Pierre et de Marie sont délicatement maniées et intelligemment formées par la mère que l'on devine et la bonne tante si indulgente, et tout en paraissant ne nous décrire que des jeux, l'auteur nous fait pénétrer au cœur d'une belle famille canadienne où toutes nos chères traditions sont conservées.

Je ne puis que souhaiter à la gentille petite Michelle si charmante, de continuer à écrire et à répandre à notre bénéfice le rayon de son sourire, de son esprit, de toute son âme vivante et bonne.



Le Bébé Crie

dès son entrée dans le monde et ce premier cri fait tressaillir le cœur de la mère.

Plus tard, lorsqu'il crie, c'est qu'il souffre et ces cris plaintifs fendent le cœur de la mère. Ces cris sont, la plupart du temps, dus aux coliques, à la diarrhée, à la dentition, et il suffit de quelques doses de

Sirop d'Anis Gauvin

pour les calmer et pour en faire disparaître la cause.

En vente partout : 25 cts la bouteille

La Cachets Gauvin

Sirop Gauvin pour le RHUME

est incomparable. Prix : 25 cts

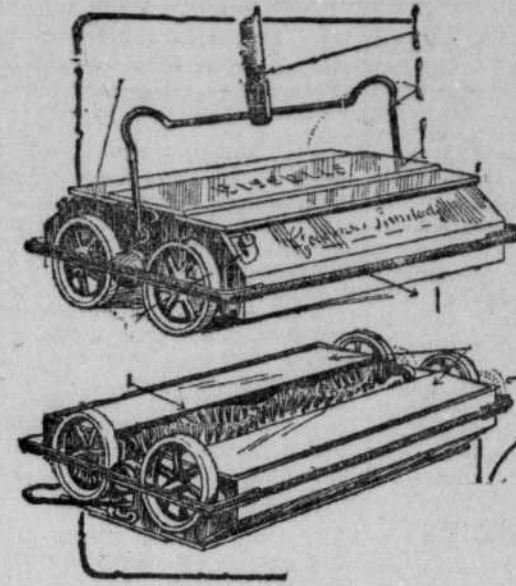
et les douleurs sont insupportables. Prix : 25 cts

GRANDS MAGASINS GOODWIN

Une poignée

d'OCCASIONS DU VENDREDI

à nos rayons du deuxième étage



PRELART

500 verges carrées de préart, jolie variété de dessins ; fleurs ou carrelages (légères imperfections en certains endroits seulement). PRIX DU VENDREDI, la verge carrée... **.47 1/2**

ECHANTILLONS DE TAPIS

75 jolis échantillons de carrés Balmoral — grandeur 22 1/2 x 45. Ces carrés de tapisserie conviennent excessivement bien comme descente de lit, ou pour mettre dans la cuisine ou la salle de bain. PRIX DU VENDREDI... **.98**

CADRES, IMAGES, ETC.

Un merveilleux choix de jolies images, format panneau, représentant des fruits, jolis cadres acajou avec léger filet doré — pay-sages au crayon dans de très jolis cadres antiques. Ces cadres conviennent tout particulièrement pour salle à manger ou living room. PRIX DU VENDREDI... **1.98**

Sujets religieux, tels que le "Christ", la Dernière Cène, la Sainte Famille, etc. Jolis cadres dorés. Grandeur 21 x 18. PRIX DU VENDREDI... **1.69**

Petits cadres, format carte postale — unis — or ou petits dessins conventionnels. PRIX DU VENDREDI... **.15**

Une grande variété de petites images, format 10 x 11, dans de jolis cadres antiques. Vous pourrez trouver de nombreux pendants. PRIX DU VENDREDI, la pièce... **.98**

Au deuxième étage.

Magasins ouverts à 8.30 a.m.
Magasins fermés à 5.30 p.m.

Goodwin's LIMITED

Téléphone Uptown 7000

Le "Devoir"

KERDELEC DOIT, KERDELEC VEUT

par MATHILDE AIGUPERSE

Feuilleton de la page du Foyer

tesse pour la jeune fille. Comme elle offrait, le matin, ses services à Mme d'Yvré, celle-ci lui répondit avec l'originalité qui lui était habituelle :

— Mon enfant, nous avons besoin de vacances l'une et l'autre. Je vous donne congé pour tout votre séjour à Kerlivou : ma nièce sera ma dame de compagnie... Je vous répète, de plus, ce que Mme de Pibrac vous a dit hier : Ici, la liberté règne en souveraine absolue. Restez dans votre chambre, sortez, dormez, lisez, travaillez, peu importe. On vous demande seulement d'être au château à l'heure des repas. Je vous engage, — un conseil plein d'égoïsme, — à vivre le plus possible au grand air, pour que, cet hiver, mon vieux docteur n'ait pas à vous soigner. Voilà ! Sur ce, au revoir. Yvonne est déjà partie pour je ne sais où. Vous dormirez si bien, qu'elle n'a pas eu le courage de vous réveiller.

Eined, après quelques mots échangés avec M. et Mme de Pibrac, partit à son tour, fixée, dès le premier instant, sur le but de sa promenade.

Bien que le trajet lui parût un peu long pour ses forces, elle prit résolument la route de Saint-Gildas, très solitaire à cette heure matinale. Le lendemain fut un jour de tris-

vi qui lui fouettait le visage. — Bonjour, Eined, vous allez au bourg ?

La jeune fille tourna vivement la tête, et aperçut Conan, debout sur le seuil d'une porte cochée aux battants entre-baillés.

— Oui, dit-elle, regardant, avec un intérêt mêlé de surprise, les nouvelles constructions qui s'étendaient au loin dans la campagne. Je passais sans me souvenir de la transformation de la lande d'Er Meud. Votre usine est immense.

— Quand vous voudrez la visiter, je me mets à votre disposition. Mlle du Coat s'est passionnée pour mes machines, peut-être ferez-vous comme elle.

Eined secoua la tête.

— Je crois que rien ne pourra plus me "passionner". Malgré cela, un jour ou l'autre, je vous demanderai de me servir de cicérone. Maintenant, adieu ! Je ne dois pas oublier qu'il faut être de retour pour midi.

— Voulez-vous que je vous accompagne ?

— Non, oh ! non ! Il y a si longtemps que je ne me suis pas trouvée seule, libre, comme aujourd'hui, que cette solitude, cette liberté me seront données. Je suis brutalement, ma franchise, pardonnez-moi, Conan.

— La franchise fait les situations très nettes, dit le jeune homme d'un ton sérieux. C'est mieux ainsi. Mais, douze kilomètres, en une matinée, seraient, pour vous, une trop grande fatigue ; attendez-moi quelques minutes, vous réparerez vite le temps perdu.

Il revint, un instant après, conduisant, par la bride, un petit poney attelé à une minuscule charrette anglaise.

— Je vous présente "Kierdu", l'ami intime d'Yvonne du Coat, un doux, un intrépide aussi, infiniment plus obéissant que le vieux Boën, que vous aimiez tant conduire autrefois, vous souvenez-vous ?

Où, elle se souvenait... Reprise par le passé, elle restait debout, oubliant, maintenant, des minutes qu'elle s'enfuyait et du soleil plus chaud.

— Allons, montez, Eined ; touchez, du fouet, les oreilles de Kierdu, et vous verrez.

Elle s'installa sur le siège, prit les guides, envoya, dans un sourire, un "merci" à Conan, et le fouet ayant "touché" les oreilles de Kierdu, l'animal partit au galop.

Ah ! quelle grisaille que cette course solitaire ! Quelle bonne brise arrivait en droite ligne de l'Océan ! Qu'il était délicieux d'aspirer les senteurs sauvages des landes !...

Bientôt, Eined leva vivement son épais voile de gaze : la tour massive du clocher de Saint-Gildas venait de surgir au bout de la route... C'est là-bas qu'elle avait vécu si heureuse !... C'est là-bas qu'ils dormaient pour toujours ceux qui l'avaient tant aimée !...

Un quart d'heure plus tard, elle s'agenouillait, sanglotant follement, sur la tombe de M. et de Mme Martelly... Et ce ne fut que lorsque, ivre de larmes, elle se leva pour partir, qu'elle aperçut des roses d'une idéale fraîcheur s'épanouissant tout au pied de la croix...

Elle "savait" quelles mains reconnaissantes les y avaient placées. Et, pourtant, rencontrant sous le porche le gardien du cimetière, elle lui demanda, après un amical bonjour :

— Ce sont les Soeurs, n'est-ce pas, Vonnick, qui soignent la tombe de mes parents ?

— Les Soeurs ? Pour sûr, non, Mademoiselle : c'est M. de Kerdélec. Trois ou quatre fois par semaine, il vient y porter les plus belles fleurs du château de Kerlivou. Allez, dormez tranquille... Ce n'est pas un oubli, celui-là.

Eined revint ensuite "Men-Hio", "Men-Hio" fort triste, avec ses volets clos, ses allées pleines d'herbe. Elle revit la plage et la falaise...

A SUIVRE

Ce journal est imprimé au No 43 rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), J. N. Chevrier, gérant général.

